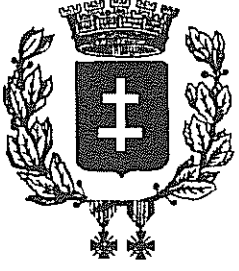


DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
<i>D.G.S. – Secrétariat Général FB</i>	

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chacune des séances de Conseil Municipal, le Conseil procède à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Peuvent être adjoints à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors des membres du Conseil Municipal qui assistent aux séances mais ne participent pas aux délibérations, tout en pouvant fournir les renseignements demandés par les élus.

Dans cette perspective, je vous propose de nommer **Madame Mireille GRETT, Conseillère Municipale**, pour remplir les fonctions de secrétaire, assistée des services administratifs de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de la présente séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Nomme **Madame Mireille GRETT, Conseillère Municipale**, pour remplir les fonctions de secrétaire, assistée des services administratifs de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de la présente séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 02 ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
<i>D.G.S. – Secrétariat Général FB</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que lors des séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Dans cette perspective, je vous propose d'élire **Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint** pour remplir les fonctions de Président de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Elit Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint, pour remplir les fonctions de Président de séance.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SÉANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 03 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
DGS/Secrétariat Général/MG	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

I. PROPRIÉTÉS COMMUNALES**Cimetière communal des Bruyères – concession**

- Arrêté 5652 du 07.02.2013, Famille SUBTIL Micheline – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5654 du 07.02.2013, Famille DUBOIS – LESUISSE – Case nouvelle – 30 ans
 Arrêté 5726 du 28.02.2013, Famille LECOUTRE – MONSTERLET – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5727 du 28.02.2013, Famille REGISTRE – COURBOT – Concession nouvelle – perpétuité
 Arrêté 5728 du 28.02.2013, Famille CARON – LECOINTE – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5789 du 14.03.2013, Famille DEBUS – FOULON – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5791 du 14.03.2013, Famille MOULIN – DEMARETZ – Concession nouvelle – 30 ans
 Arrêté 5802 du 19.03.2013, Famille VASSEUR Guy – Concession nouvelle – 30 ans
 Arrêté 5803 du 19.03.2013, Famille DUHAMEL – BECKAERT – Renouvellement de concession – 50 ans
 Arrêté 5807 du 19.03.2013, Famille BERTHELEMY – CHOCHOI – Conversion de la concession n° 9165 - perpétuité
 Arrêté 5808 du 19.03.2013, Famille CARPENTIER – OSSELAND et DENECKER – Conversion de la concession n° 5541 – perpétuité
 Arrêté 5830 du 21.03.2013, Famille DUCROCQ – REANT – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5862 du 27.03.2013, Famille LEPRETRE – SEVESTRE – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5864 du 27.03.2013, Famille ROSE – COURBOT – Case nouvelle – 15 ans
 Arrêté 5918 du 10.04.2013, M. VINCENT Charlie - M. VINCENT Patrice et Mme PRUVOST Thérèse – Concession nouvelle – 50 ans

Cimetière communal des Faubourgs – concession

Arrêté 5565 du 21.01.2013, Famille BIGAND – PRUVOST – Renouvellement de concession - 30 ans
 Arrêté 5653 du 07.02.2013, Famille DUCROCQ – VANDENBOSSCHE – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5704 du 19.02.2013, Famille DECLERCQ – BEGHIN – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5790 du 14.03.2013, Famille ALBA – LEBLOND – Renouvellement de concession – 30 ans
 Arrêté 5804 du 19.03.2013, Famille BUTIN – BRIESMALIEN – Concession nouvelle – 30 ans
 Arrêté 5805 du 19.03.2013, Famille LEROY – L'HOMEL – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5806 du 19.03.2013, Famille LECOUTRE – MONSTERLET – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5863 du 27.03.2013, Famille BAF COP – VAMPARYS – Concession nouvelle – 50 ans
 Arrêté 5890 du 04.04.2013, Famille BEELE – FLANDRIN – Concession nouvelle – 30 ans

Mise à disposition de la salle Sarraïl à l'Orchestre de la Morinie

Par décision du 21 janvier 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement à la disposition de l'Orchestre de la Morinie, représentée par Madame Véronique RUSSEL, Vice-Présidente, la salle Sarraïl, le samedi 23 mars 2013.

Mise à disposition de la Piscine Solaris à l'Association Sport Adapté Audomarois

Par décision du 13 février 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement à la disposition de l'Association Sport Adapté Audomarois, représentée par Mme Dorothee MANIEZ, Vice-Présidente, la Piscine Solaris, le 11 avril 2013, dans le cadre des championnats Régionaux de Natation.

Mise à disposition de la salle Vauban à l'Association So Country Boots

Par décision du 18 février 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement à la disposition de l'Association So Country Boots, représentée par Mme Jeanne-Marie LEWERS, Présidente, la salle Vauban, les mercredis 20 et 27 février 2013, dans le cadre des cours de danse country.

Mise à disposition de la salle des sports du lycée de l'Aa au Comité Régional du Sport en Milieu Rural

Par décision du 27 février 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement la salle des sports du lycée de l'Aa à la disposition du Comité Régional du Sport en Milieu Rural, représenté par M. Pascal DUBUISSON, Président, le 6 avril 2013.

Mise à disposition de la salle des sports du lycée de l'Aa au Canoë Kayak Club de Saint-Omer

Par décision du 14 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement la salle des sports du lycée de l'Aa, à la disposition du Canoë Kayak Club de Saint-Omer, représenté par M. Philippe LALLIOT, Président, du 19 au 21 avril 2013.

Mise à disposition d'un emplacement de parking non couvert et non gardé rue Carnot à SAINT-OMER

Par décision du 2 avril 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre à la disposition de Mme Dominique DEMOL, à compter du 2 avril 2013, l'emplacement de parking n°5 au 30 rue Carnot à SAINT-OMER, pour une durée de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction et révocable à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sur simple préavis d'un mois. L'occupation est consentie moyennant le paiement d'une indemnité trimestrielle fixée à 92,16 €.

Mise à disposition de la piste du vélodrome au Vélo Club de SAINT-OMER

Par décision du 2 avril 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement la piste du vélodrome au Vélo Club de Saint-Omer, représenté par M. Philippe TACQUEZ, Président, pour la saison 2013, dans le cadre des entraînements et compétitions.

Mise à disposition du gymnase de la salle Pierre de Coubertin au Lycée Alexandre Ribot

Par décision du 03 avril 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement le gymnase Pierre de Coubertin à la disposition du Lycée Alexandre Ribot, représenté par M. Philippe SAI, Proviseur, les 23 et 24 mai 2013.

Mise à disposition de la base nautique du bassin des soldats du club de Canoë Kayak au Sport Adapté Audomarois

Dans le cadre d'une compétition régionale Sport Adapté de Canoë Kayak, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 15 avril 2013, de mettre à disposition gratuitement, le 1^{er} mai 2013, la base nautique du Club de Canoë Kayak au Sport Adapté Audomarois, représenté par Mme Dorothée MANIEZ, Vice-Présidente.

Mise à disposition de terrains communaux pour pâturage saisonnier

Le 16 mai 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé d'autoriser M. Pierre DELDICQUE à faire paître des bovins sur les parcelles, cadastrées section AR n°40 et 41 lieudit Le Fort aux Vaches, appartenant à la Commune de SAINT-OMER, à titre précaire, jusqu'au 30 septembre 2013, avec effet rétroactif du 1^{er} avril 2013. Cette mise à disposition ne donne pas lieu à redevance. La contrepartie en nature consistera en l'entretien du terrain par le pâturage des animaux.

Mise à disposition de la salle des sports du lycée de l'Aa au Canoë Kayak Club de Saint-Omer

Par décision du 15 mai 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de mettre gratuitement la salle des sports du lycée de l'Aa à la disposition du Canoë Kayak Club de Saint-Omer, représenté par M. Philippe LALLIOT, Président, du 24 au 25 mai 2013.

II. FINANCES

Ajout et modifications de la grille tarifaire 2013 – Musée de l'Hôtel Sandelin

Dans le cadre de la programmation culturelle du Musée, il y a lieu d'organiser pendant les nocturnes proposées lors de l'exposition «Une renaissance – L'art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250 », un rendez-vous spécifique réservé aux 15/30 ans intitulé « les Before chez Sandelin ». Le 29 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé d'intégrer à la grille tarifaire initiale, le tarif suivant :

- Pass Before – tarif plein : 6.50 € - tarif réduit : 4,50 € : tarifs applicables du 05/04/2013 au 30/06/2013.

Ajout et modifications de la grille tarifaire 2013 – Musée de l'Hôtel Sandelin

Dans le cadre de l'exposition «Une renaissance – L'art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250 », il y a lieu de mettre en vente le catalogue édité à cet effet. Le 29 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé d'intégrer à la grille tarifaire initiale, le tarif suivant :

- Catalogue exposition « Une renaissance » : 34,00 € : tarif applicable au 05/04/2013.

Ajout et modifications de la grille tarifaire 2013 – Musée de l'Hôtel Sandelin

Dans le cadre de l'exposition «Une renaissance – L'art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250 », il y a lieu de mettre en vente des produits dérivés de la saison « A la croisée des arts ». Le 29 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé d'intégrer à la grille tarifaire initiale, les tarifs suivants :

DESIGNATION Rubrique : Produits dérivés	TARIF APPLICABLE AU 05.04.13
Carte postale à l'unité	0,60 €
Lot de sept cartes postales	3,00 €
Magnet à l'unité	1,00 €
Lot de 7 magnets	5,00 €
Badge à l'unité	1,00 €
Lot de 7 badges	5,00 €
Mug	2,50 €
Verre à bière	2,50 €

Ajout et modifications de la grille tarifaire 2013 – Musée de l'Hôtel Sandelin

Dans le cadre de l'exposition «Une renaissance – L'art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250 », il y a lieu de créer pour le Musée, un tarif spécial pour une participation forfaitaire relatif à l'échange de publics entre Musées. M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 2 mai 2013, d'intégrer à la grille tarifaire le tarif de 1 €, applicable au 30/06/2013.

Refinancement d'un emprunt de 2 198 872,88 € auprès de la Caisse Française de Financement Local

Dans le cadre d'un refinancement de l'emprunt MPH261395EUR/001/SCORE GISSLER 1A, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de contracter auprès de la Caisse Française de Financement Local un prêt d'un montant de 2 328 872,88 €

Caractéristiques : Prêteur : Caisse Française de financement local, emprunteur : Ville de SAINT-OMER, Score Gissler : 1 A, Montant du contrat de prêt : 2 328 872,88 €, durée : 9 ans, objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 328 872,88 €, refinancer le 1^{er}/02/2014, le contrat de prêt n°MPH261395EUR/001/Score Gissler 1 E, d'un montant de 2 198 872,88 €.

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 130 000 €.

Le montant total refinancé est de 2 328 872,88 €. Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/02/2014 au 01/02/2023.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 328 872, 88 euros

Versement des fonds : 2 328 872,88 euros réputés versés automatiquement le 01/02/2014

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,25 %.

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : progressif

Remboursement anticipé : jusqu'au 01/02/2021 remboursement anticipé autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché.

Au-delà du 01/02/2021 jusqu'au 01/02/2023 remboursement anticipé autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité.

III. **MARCHÉS PUBLICS**

Attribution d'un contrat d'analyse légionnelle

Considérant qu'un contrat d'analyse légionnelle s'est avéré indispensable pour la continuité de l'exploitation des établissements recevant du public. Par décision du 08 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de suivre le choix de la commission d'appel d'offre ayant désigné comme attributaire du contrat : SILLIKER de La Rochelle. Le montant global de ce contrat s'élève à : 2 852,46 € TTC.

Prestation de service pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres – programme 2013 – Marché à procédure adaptée

Par décision du 21 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de suivre le choix de la commission d'Appel d'offres en faveur de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, ayant désigné comme attributaire du présent marché : ISS ESPACES VERTS de Saint-Martin-Boulogne, pour le lot 1 Abattage : 16 353,55 € TTC – pour le lot 2 Elagage : 16 267,84 € TTC.

Prestation de service pour l'organisation du voyage des aînés – année 2013 – Marché à procédure adaptée

Par décision du 21 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de suivre le choix de la commission d'Appel d'offres en faveur de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, ayant désigné comme attributaire du présent marché : LES CARS BEREYNE de Saint-Omer, pour l'organisation du voyage des aînés. Le montant global de ce marché attribué s'élève à 46 € TTC par personne, soit environ 18 400 € TTC pour 400 personnes.

Passation d'un avenant au marché d'assurance flotte automobile et mission

Considérant que le marché d'assurance flotte automobile et mission, dont le titulaire est le Cabinet VERSPIEREN de Roubaix, courtier en assurance de la compagnie SMACL de Niort et que la prime annuelle doit être révisée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 avec les cessions et nouvelles acquisitions de véhicules, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de suivre la commission d'appel d'offres qui accepte l'avenant n°1 sur les véhicules à moteur avec le Cabinet VERSPIEREN courtier en assurance pour la compagnie SMACL pour le contrat Flotte Automobile et mission. Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 51,34 € TTC pour l'année 2012.

Aménagement paysager – lotissement Saint-Exupéry

Par décision du 08 avril 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de déclarer l'entreprise SIGN PLUS, sous-traitant de l'entreprise PLAETEVOET, dans le cadre du marché : Travaux d'aménagement paysager Lotissement Saint-Exupéry – Lot 3. Le montant des prestations sous-traitées est de 2 451,17 € TTC pour le marquage au sol.

Projet de résidence d'artistes - Aménagement de la Motte Castrale

Dans le cadre d'un projet de résidence d'artistes, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé le 24 avril 2013, de suivre la commission d'appel d'offres, réunie le 2 avril 2013, et d'accepter le marché complémentaire, présenté par l'Agence Nathalie T'KINT de Lille. Le montant total du marché, après marché complémentaire s'élève à 127 039,12 € TTC.

Pôle Gare – aménagement du parking de Lyzel – lot 1 VRD

Dans le cadre du marché Pôle Gare Aménagement du parking de Lyzel, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier, notamment des travaux en assainissement du réseau pluvial, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 24 avril 2013, de suivre la commission d'appel d'offres qui a accepté le marché complémentaire présenté par l'entreprise Ramery de Erquinghem-Lys. Le montant total du marché, après marché complémentaire, s'élève à 1 950 808,33 € TTC.

Travaux d'aménagement d'une aire de camping-car

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de camping, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 25 avril 2013, de suivre le choix de la commission d'appel d'offres en faveur de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ayant désigné comme attributaire du présent marché : la société COLAS de Saint-Omer. Le montant global de ce marché attribué s'élève à 387 783,88 € TTC.

Installation et mise en service de toilettes publiques

Dans le cadre de l'installation et la mise en service de toilettes publiques sur la commune de Saint-Omer, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 24 avril 2013, de suivre le choix de la Commission d'appel d'offres en faveur de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ayant désigné comme attributaire du marché : l'entreprise Sogetrel d'Ancenis. Le montant global de ce marché s'élève à 211 578,38 € TTC.

Travaux d'aménagement paysager – lotissement Saint-Exupéry Lot 2

Par décision du 3 mai 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de déclarer l'entreprise Portenaert Frères, sous-traitant de l'entreprise Blot Entreprise, du marché Travaux d'aménagement paysager – Lotissement Saint-Exupéry – Lot 2. Le montant des prestations sous traitées est de 10 046,40 € TTC pour des travaux de génie civil et de montage de mâts.

Installation et mise en service d'un système de gestion de parking

Par décision du 3 mai 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de déclarer l'entreprise MTC sous-traitant de l'entreprise SOGETREL, du marché Fourniture, livraison, installation et mise en service d'un système de gestion de parking. Le montant des prestations sous traitées est de 7 382,01 € TTC pour des travaux de génie civil.

Travaux quartier Saint-Exupéry – voirie – borduration – assainissement pluvial

Par décision du 03 mai 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de déclarer l'entreprise SIGNAUX GIROD, sous-traitant de l'entreprise COLAS, du marché de travaux Quartier Saint-Exupéry, voirie – borduration – assainissement pluvial. Le montant des prestations sous-traitées est de 10 450,89 € TTC pour la fourniture et la pose de panneaux – marquage en peinture.

IV. CONTRATS DIVERS

Réutilisation des sources iconographiques provenant des Archives Nationales

Dans le cadre de son label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », la Ville de SAINT-OMER souhaite utiliser des sources iconographiques, issues des Archives Nationales, pour illustrer un projet éditorial sur le Théâtre de Saint-Omer. A cet effet, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de signer un contrat de licence gratuite avec les Archives Nationales, représentées par Madame Agnès MAGNIEN, Directrice.

Scène ouverte 2013 - mise à disposition de deux agents de la Société ATOS

Dans le cadre de l'évènement « Scène Ouverte » 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé, le 11 mars 2013, de signer un contrat de mise à disposition de deux agents de la société ATOS pour assurer la sécurité lors de la soirée du 16 mars 2013. Le coût est de 178,28 €.

Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec « La Manivelle Théâtre »

Dans le cadre de la valorisation de la sortie de la brochure « Laissez-vous conter le théâtre de Saint-Omer », M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER a décidé de passer un contrat avec « La Manivelle Théâtre » de Wasquehal, représentée par M. Alain HAAS, Président, afin d'organiser un week-end festif le 9 février 2013, comprenant différentes animations dans l'Hôtel de Ville. Le coût de ces animations est de 2 785,52 € TTC.

Contrat de maintenance et d'assistance entre la Ville de SAINT-OMER et la Société A&A Partners

Par décision du 21 mars 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de signer avec la Société A & A Partners de LILLE, un contrat de prestations, d'une durée d'un an, portant sur le logiciel d'Actimuseo, gestion des Collectivités du Musée, l'une d'assistance et service, l'autre de mise à niveau du logiciel. Le montant annuel de la redevance s'élève à 1 090,00 € HT.

Animation d'une soirée - « Scène ouverte 2013 »

Dans le cadre de l'évènement « Scène Ouverte 2013 », M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER a décidé de passer un contrat, le 11 mars 2013, avec la SARL Maîtrise Média de Longuenesse, représentée par M. Arnaud PETITPRE, Commercial, afin d'animer une soirée le 16 mars 2013. Le coût de ces animations est de 1 901,64 € TTC.

Convention avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale – Projet pédagogique « L'eau entre ciel et terre »

Considérant que dans le cadre de son label Villes et Pays d'art et d'histoire, la Ville de SAINT-OMER peut collaborer avec des structures partenaires pour animer des ateliers de l'architecture et du patrimoine auprès du jeune public. M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de passer une convention avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, représenté par Hervé POHER, Président, pour un atelier patrimoine du service Ville d'Art et d'Histoire de Saint-Omer, entre le mois d'avril et de mai 2013, dans le cadre de leur projet pédagogique « L'eau entre ciel et terre ». Le tarif est de 75 € pour 2 heures d'atelier.

Convention pour l'emprunt de matériel pédagogique par la Service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de SAINT-OMER à la Bibliothèque d'Agglomération de SAINT-OMER

Considérant que dans le cadre de son label « Villes et Pays d'art et d'histoire », la Ville de SAINT-OMER peut collaborer avec une autre collectivité pour animer ses ateliers de l'architecture et du patrimoine auprès du jeune public. M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER a décidé de faire signer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, représentée par M. Joël DUQUENOY, Président, pour le prêt, à titre gratuit, d'une bâche représentant le cours de l'Aa au Moyen Âge du 16 avril 2013 au 25 avril 2013.

Convention de partenariat entre la Ville de SAINT-OMER et Mme Elise MÜLLER

Dans le cadre de l'exposition « Une renaissance – l'Art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250, représentée du 5 avril au 30 juin 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de passer une convention, le 17 avril 2013, avec Mme Elise MÜLLER, sociologue, afin de répondre aux missions de service public dans le cadre du label Musée de France et aux missions du Contrat Urbain de cohésion sociale. Mme Elise MÜLLER percevra la somme forfaitaire de 2 120 € net.

Convention de partenariat entre la Ville de SAINT-OMER et Mme Anne TOUQUET

Dans le cadre de l'exposition « Une renaissance – l'Art entre Flandre et Champagne 1150 – 1250, représentée du 5 avril au 30 juin 2013, M. Bruno MAGNIER, Maire de la Ville de SAINT-OMER, a décidé de passer une convention, le 17 avril 2013, avec Mme Anne TOUQUET, afin de répondre aux missions de service public dans le cadre du label Musée de France et aux missions du Contrat Urbain de cohésion sociale. Mme Anne TOUQUET percevra la somme forfaitaire de 2 120 € net.

Sortie scolaire offerte aux élèves audomarois ayant été admis en classe de 6^{ème}

Un contrat entre la Ville de SAINT-OMER, représentée par M. Bruno MAGNIER, Maire, et la SARL des Cars BEREYNE, représentée par M. Eric BEREYNE, gérant, a été signé le 25 avril 2013. Il a été convenu que M. BEREYNE s'engage à assurer le voyage en cars, offert par la Ville de Saint-Omer, aux élèves audomarois ayant été admis en classe de 6^{ème} d'une journée pour la visite du planétarium de la Coupole d'HELFAUT. Les dates du voyage ont été fixées les mardis 18 – 25 juin et le vendredi 28 juin 2013. M. Eric BEREYNE s'engage à assurer le voyage pour 16,50 € par enfant. Ce prix comprend le transport, la visite du Planétarium et d'une exposition avec deux animations.

Convention de prêt gratuit d'éléments pédagogiques entre la ville de SAINT-OMER et le Département du Pas-de-Calais

Considérant que dans le cadre de son Label Ville et Pays d'art et d'histoire, la Ville de SAINT-OMER, représentée par M. Bruno MAGNIER, Maire, souhaite s'associer au Département du Pas-de-Calais et plus précisément à son Centre Départemental d'Archéologie, représenté par M. Jean-Luc MARCY, Directeur, et décide, le 6 mai 2013, de signer une convention pour le prêt gratuit de matériel pédagogique sur l'archéologie pour animer un atelier archéologie avec le jeune public à l'occasion des journées nationales de l'archéologie 2013, du 5 juin au 12 juin 2013.

➤ S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 04 REPRESENTATION COMMUNALE DANS LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION --- FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CASO --- REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
Secrétariat Général / FV	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-29,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 9-II-1° codifié à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés des communes et d'agglomération,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, arrêtés le 10 juillet 2001, par le représentant de l'Etat dans le Département,

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération,

Considérant, qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération, sont établis :

- Soit, par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des III et IV de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,
- Soit selon les modalités prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 susvisé ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérants selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, ce qui implique que l'échéance pour la délibération des conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération est fixée au 31/08/2013,

Considérant que toutes les communes membres d'une communauté (à compter du 1^{er} janvier 2014) doivent délibérer sur la composition de l'organe délibérant, une commune « entrante » dans un EPCI doit être consultée sur la proposition d'accord local au titre de « commune intéressée », conformément à l'article L.5211-6-1 I du CGCT,

Considérant que la population municipale des communes intéressées au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer s'élève au total à **68 470 habitants** ;

Considérant qu'en application du III de l'article L.5211-6-1 I du CGCT, le nombre de sièges de l'organe délibérant, en fonction de la strate de population municipale, s'élèverait à **40** ;

Considérant qu'en application du IV de l'article L.5211-6-1 I du CGCT, seules 11 communes sur les 25 intéressées se verraient attribuer des sièges en fonction de leur population, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que les 14 autres communes devraient chacune se voir attribuer un siège supplémentaire ;

Considérant que le nombre de sièges de l'organe délibérant qui serait attribué en application des III et IV de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales s'élèverait ainsi à **54** ;

Considérant que le I du même article permet, dans le cadre d'un accord local entre communes intéressés, de majorer de 25 % ce nombre de sièges, autorisant ainsi la création de 67 sièges à répartir entre les communes membres comme suit :

ARQUES	10
BLENDECQUES	5
CAMPAGNE LES WARDRECQUES	1
CLAIRMARAIS	1
EPERLECQUES	2
HALLINES	1
HELFAUT	1
HOULLE	1
LONGUENESSE	11
MORINGHEM	1
MOULLE	1
SAINT MARTIN AU LAERT	3
SAINT-OMER	15
SALPERWICK	1
SERQUES	1
TATINGHEM	1
TILQUES	1
WIZERNES	3
WARDRECQUES	1
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	1
MENTQUE NORBECOURT	1
NORDAUSQUES	1
NORT LEULINGHEM	1
TOURNEHEM	1
ZOUAFQUES	1

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la composition et la répartition des sièges de l'organe délibérant peut être définie dans le cadre d'un accord local entre les communes intéressées, à la majorité qualifiée. Cet accord doit être formalisé par des délibérations concordantes des Conseils Municipaux des communes intéressées qui doivent se prononcer à la majorité soit des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de l'agglomération, soit de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

Chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de chaque commune, pour se prononcer sur la modification proposée, à défaut sa décision sera réputée favorable.

Une fois les conditions de majorité remplies, le Préfet de Département constatera par arrêté le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nombre et la répartition entre les communes membres des 67 sièges de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, telle que présentée ci-dessus, à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve le nombre et la répartition entre les communes membres des 67 sièges de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, telle que présentée ci-dessus, à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 05 RECOMPENSES SCOLAIRES --- ATTRIBUTION D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES AUDOMAROIS ADMIS EN CLASSE DE 6^{ème}
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Madame Michèle GAUTHEROT, Adjointe
<i>Réf : Affaires Scolaires CD/PL</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La Ville de SAINT-OMER accorde traditionnellement un dictionnaire aux élèves audomarois admis en classe de 6^{ème} qui fréquentent les écoles élémentaires publiques et privées de la Ville. Cette récompense est remise officiellement en Juin, à la fin de l'année scolaire.

Or, quelques enfants audomarois sont, pour des raisons majeures et dûment constatées, scolarisés dans des communes extérieures. Si certaines communes leur remettent un dictionnaire, d'autres ne le font pas systématiquement.

Aussi, par souci d'équité, il est apparu judicieux d'étendre cette mesure à tous les élèves audomarois qui en font la demande, qu'ils soient scolarisés ou non à SAINT-OMER.

Les crédits nécessaires s'élèvent à 3500 euros et sont prévus au budget primitif de l'exercice 2013 – fonction 212 – nature 6714.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide d'attribuer un dictionnaire à tous les élèves.
- Les crédits nécessaires s'élevant à 3 500 €, seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2013 – fonction 212 – nature 6714.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 06 RECOMPENSES SCOLAIRES --- VISITE DU PLANETARIUM DE LA COUPOLE d'HELFAUT --- PARTICIPATION DES ELEVES NON DOMICILIES A SAINT-OMER
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Madame Michèle GAUTHEROT, Adjointe
<i>Affaires Scolaires CD/PL</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La Ville de SAINT-OMER accorde traditionnellement, chaque année, en fin d'année scolaire, une sortie à caractère pédagogique aux élèves audomarois admis en classe de sixième.

Après avis pris auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAINT-OMER II, entre autres propositions, la Commission CULTURE-EDUCATION a fixé son choix, cette année, sur la proposition ci-dessous :

VISITE DU PLANETARIUM DE LA COUPOLE D'HELFAUT
(sur le thème de la conquête spatiale)

En conséquence, afin de permettre aux enfants non domiciliés à SAINT-OMER de participer à ce voyage, je vous propose, à défaut d'engagement préalable de la commune de résidence, de réclamer aux parents d'élèves concernés, une participation forfaitaire d'un montant de 19 €.

La recette en résultant, soit environ 1 100 €, sera inscrite au budget 2013 – fonction 212 – nature 7088 et en dépense, article 6188, ceci afin de régler le supplément de dépense que cette décision entraînera.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Autorise Monsieur le Maire à réclamer aux parents d'élèves non domiciliés à SAINT-OMER, une participation financière d'un montant de 19 €.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 07 EXPOSITION DENEUVILLE --- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT ET DES INSTITUTIONS LOCALES --- DEMANDE DE MECENAT
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Thierry TRIBALAT, Adjoint
<i>Musée / DC</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2014, le musée de l'hôtel Sandelin présentera une exposition consacrée au peintre audomarois Alphonse Deneuvre qui s'est illustré notamment dans les scènes de batailles.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération *Guerres et Paix* de l'Association des Conservateurs des Musées du Nord-Pas-de-Calais (Musenor) qui souhaite présenter une réflexion fondamentale sur le rôle de l'art et du patrimoine au sein des conflits à l'occasion des commémorations nationales de la Première Guerre mondiale.

Ce projet peut être subventionné par différents services de l'Etat, par les institutions locales et peut également bénéficier de l'aide du mécénat privé.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière des différents services de l'Etat, des institutions locales et du mécénat privé et à signer toute pièce nécessaire à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de cette exposition,
- d'imputer les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière des différents services de l'Etat, des institutions locales et du mécénat privé et à signer toute pièce nécessaire à cet effet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de cette exposition,
- Impute les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2014.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 08 PARTICIPATION A L'OPERATION GUERRES ET PAIX DE L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES MUSEES DU NORD-PAS-DE-CALAIS (MUSENOR) --- SIGNATURE D'UNE CONVENTION
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Thierry TRIBALAT, Adjoint
<i>Musée / DC</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

À l'occasion des commémorations nationales de la Première Guerre mondiale, l'Association des conservateurs des Musées du Nord-Pas-de-Calais souhaite présenter une réflexion fondamentale sur l'art et le patrimoine au sein des conflits (depuis l'Antiquité à nos jours) fédérant, de la manière la plus large possible, les différentes manifestations prévues par les musées. Cette opération intitulée *Guerres et Paix* mettra ainsi en évidence plus de 20 projets dans les musées du Nord-Pas-de-Calais.

L'exposition, consacrée au peintre audomarois Alphonse de Neuville qui s'est illustré dans les scènes de batailles, programmée en 2014 au Musée de l'hôtel Sandelin, s'inscrit dans cette opération soutenue par l'Association des conservateurs des Musées du Nord-Pas-de-Calais.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec l'Association des conservateurs des Musées du Nord-Pas-de-Calais (Musenor) à cet effet et à signer toute pièce nécessaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de ce partenariat dans le respect des termes, des obligations et des compensations qui seront repris à la convention,
- d'imputer les dépenses en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec l'Association des conservateurs des Musées du Nord-Pas-de-Calais (Musenor) à cet effet et à signer toute pièce nécessaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de ce partenariat dans le respect des termes, des obligations et des compensations qui seront repris à la convention,
- Impute les dépenses en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2014.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 09 PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP --- CONVENTION AVEC LA SESSAD (SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE)
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Thierry TRIBALAT, Adjoint
<i>Musée / DC</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoint
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La politique des publics mise en place depuis quelques années vise à ouvrir le musée à tous et plus particulièrement à en faciliter l'accès aux publics en situation de handicap. Dans ce contexte et dans le but de pérenniser les liens avec une association de professionnels de la santé pour l'accompagnement et l'encadrement des enfants en situation de handicap lors de visites et d'ateliers dans le musée, un partenariat est envisagé entre les musées de Saint-Omer et la SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile).

Ce partenariat servira aussi de projet d'expérimentation en vue de l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap dans d'autres structures du domaine de la Santé et des publics individuels.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec la SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) à cet effet et à signer toute pièce nécessaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de ce partenariat dans le respect des termes, des obligations et des compensations qui seront repris à la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec la SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) à cet effet et à signer toute pièce nécessaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à venir pour la réalisation de ce partenariat dans le respect des termes, des obligations et des compensations qui seront repris à la convention.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 10 ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE --- MISE EN APPEL D'OFFRES
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Centrale des Achats et des Marchés Publics</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Par contrat en date du 26 novembre 2010, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2011, la Ville de SAINT-OMER a contracté auprès d'une compagnie d'assurances, l'assurance statutaire du personnel communal titulaire et stagiaire.

L'acte d'engagement prévoyait une contractualisation pour une période maximale de 3 ans, soit un terme échu au 31 décembre 2013.

Par conséquent, il convient de relancer une nouvelle procédure de marché public, qui permettra la souscription, auprès d'un assureur, d'une nouvelle police, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

L'estimation de ce marché sur la base de la masse salariale de 2013, représente une dépense municipale qui s'élève annuellement à environ 304 892 € (taux de base 7.37 %).

Au niveau du C.C.A.S., il doit également procéder de la sorte. Le groupement de commande instauré lors de la procédure précédente, doit être reconduit.

Ce groupement de commande sera coordonné par la Ville de SAINT-OMER, dans le cadre défini par la convention constitutive ci-jointe. Cette solution est prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le C.C.A.S. garde la maîtrise de cette dépense, dans la gestion de son contrat et l'acquittement des primes dues au titre de celui-ci (engagement et mandatement).

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la constitution du groupement de commande entre la Ville et le C.C.A.S. de SAINT-OMER et la convention constitutive et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- D'accepter le lancement d'une consultation de marché public par appel d'offres ouvert, pour l'assurance statutaire du personnel communal et du C.C.A.S. titulaire et stagiaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et toutes les pièces y afférentes, notamment l'acte d'engagement avec la compagnie désignée attributaire,
- D'inscrire la dépense en résultant pour la Ville de SAINT-OMER au budget communal 2014 et à ceux à venir en fonction de la durée de souscription, soit 3 années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve la constitution du groupement de commande entre la Ville et le C.C.A.S. de SAINT-OMER et la convention constitutive et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Accepte le lancement d'une consultation de marché public par appel d'offres ouvert, pour l'assurance statutaire du personnel communal et du C.C.A.S. titulaire et stagiaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et toutes les pièces y afférentes, notamment l'acte d'engagement avec la compagnie désignée attributaire,
- Inscrit la dépense en résultant pour la Ville de SAINT-OMER au budget communal 2014 et à ceux à venir en fonction de la durée de souscription, soit 3 années.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 11 MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE --- DEMANDES DE SUBVENTION
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Police Municipale NM/PC</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La Loi de Finance rectificative pour 2010 a créé un fonds d'amorçage, pour aider, les Communes ou leurs groupements à faire l'acquisition d'un dispositif de mise en œuvre du Procès-Verbal Electronique.

Les Communes faisant l'acquisition des équipements nécessaires à l'utilisation de ce procédé peuvent bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour 3 ans, d'une aide, à hauteur de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal et des crédits du fonds disponibles.

Grâce à ce procédé, les agents de la Police Municipale saisiront sur PDA toutes les données utiles (immatriculation du véhicule, date et lieu d'infraction).

Ces dernières remonteront par télétransmission jusqu'au Centre National de Traitement des Infractions Automatisées de Rennes, qui se chargera d'envoyer l'amende au domicile du titulaire de la carte grise. Ce traitement dématérialisé permettra la simplification des tâches administratives et une plus grande rapidité d'exécution (le nouveau procédé prendra 10 minutes en moyenne contre 25 minutes actuellement).

La régie d'Etat sera conservée, la verbalisation sur support papier peut toujours s'exercer même en appliquant le nouveau procédé.

Pour le service cela représente une économie de 1 500 € par an (achat de carnets de timbres amendes)

La Commune souhaite mettre en place ce dispositif pour la Police Municipale.

Le coût estimatif de cette opération est de 10 000 € TTC (correspondant à la mise en place du logiciel PVE délivré par la Préfecture, mise en service de la connexion, paramétrage, formation des agents et acquisition de GPDA plus 8 cartes à puce).

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de 3 000 € de la part de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Décret 2009-598 du 26 mai 2009, relatif à la constatation de certaines infractions relevant de la procédure d'amende forfaitaire

Vu le Décret 2011-348 du 29 mars 2011, portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Vu l'Arrêté du 14 avril 2009, autorisant la mise en œuvre de traitements automatisés dans les Communes, ayant pour objet la recherche et la constatation des infractions pénales par leurs fonctionnaires et agents habilités

Vu l'Arrêté du 20 mai 2009, modifiant l'arrêté du 13 octobre 2007, portant création d'un système de contrôle automatisé

Considérant que le système de verbalisation électronique présente toutes les garanties de fiabilité nécessaire, notamment par sa mise en œuvre dans les services de l'Etat,

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), représentée par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, auprès de l'A.N.T.A.I., nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), représentée par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, auprès de l'A.N.T.A.I., nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 12 PROGRAMME IMMOBILIER SOLARIAa --- ECHANGES D'EMPRISES FONCIERES ENTRE LE PROMOTEUR ET LA VILLE
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
<i>Affaires Foncières - BC</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La SARL SOLARIAa, Société de Promotion Immobilière, sise 2, Impasse du Hameau – 59147 GONDECOURT, représentée par Monsieur Bruno BERVEGLIERI, est titulaire d'un permis de construire délivré le 11 janvier 2012, pour la construction de 30 logements collectifs destinés à la vente et de 30 places de stationnement intégrées, sur le site de l'ancienne friche « Marcassin », située 1 à 7, rue des Moulins – Angle rue Gambetta.

La démolition des anciens bâtiments inoccupés et à l'abandon depuis plusieurs années, constitués d'un atelier artisanal, d'une habitation et de 3 garages, est à ce jour achevée.

Le terrain d'assiette du projet est constitué des parcelles :

AV n° 161 pour 1 838 m² (bâtiment artisanal et habitation)

AV n° 623 pour 27 m² (garage)

AV n° 624 pour 27 m² («)

AV n° 625 pour 26 m² («) soit une superficie totale de 1 918 m².

Les nouvelles constructions ont été conçues, avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France, pour recréer un front bâti continu sur les deux rues, composé de façades de type « maisons de ville ». Les vis-à-vis avec les immeubles de la rue des Moulins seront d'une hauteur similaire (R + 2 + combles). Les constructions répondent également à la norme de performance énergétique BBC.

Par une recherche qualitative, tant de l'architecture que des matériaux, l'ensemble vise à s'intégrer à l'environnement urbain remarquable de ce site historique classé et concoure à sa remise en valeur.

La démolition complète des constructions existantes a également donné l'opportunité de rétablir l'alignement du bâti rue des Moulins, en accord avec la Ville et de libérer une largeur régulière pour permettre la reconfiguration et la remise en valeur de l'espace urbain public, par un projet d'aménagement ultérieur.

Une rectification mineure de l'alignement du front bâti sur la rue Gambetta est également prévue tout en gardant une largeur de trottoir plus que suffisante.

Cette mise à l'alignement nécessite de procéder entre le Promoteur et la Commune, à un échange foncier de différentes emprises des parcelles sus indiquées, conformément au plan de découpage parcellaire établi par le géomètre, correspondant à :

- 62 m2 (à provenir des parcelles 623-624-625 et 161) cédés par la SARL SOLARIAa
- 15 m2 (à provenir du domaine public) cédés par la Commune de SAINT-OMER

Sous réserve de validation par France Domaine, l'échange aurait lieu sans soulte, compte tenu de la faible superficie des emprises et du fait qu'il contribue tant à la faisabilité du projet qu'à la valorisation des espaces publics.

Par ailleurs, préalablement à sa régularisation, il y aura lieu également de procéder au déclassement des emprises du Domaine public communal.

Ceci exposé, et sous réserve de l'aboutissement des formalités restant à accomplir, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'échange foncier sans soulte des emprises des parcelles ci-dessus désignées appartenant à la SARL SOLARIAa pour un total de 62 m2 et de 15m2 pour la Commune de SAINT-OMER à détacher préalablement du domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cet échange avec la SARL SOLARIAa, la rédaction de l'acte étant confiée à un Notaire désigné d'un commun accord et les frais de géomètre et d'acte étant supportés par la SARL SOLARIAa.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve l'échange foncier sans soulte des emprises des parcelles ci-dessus désignées appartenant à la SARL SOLARIAa pour un total de 62 m2 et de 15m2 pour la Commune de SAINT-OMER à détacher préalablement du domaine public,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cet échange avec la SARL SOLARIAa, la rédaction de l'acte étant confiée à un Notaire désigné d'un commun accord et les frais de géomètre et d'acte étant supportés par la SARL SOLARIAa.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

COMMUNE DE SAINT-OMER
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

SolariAa

Rue Gambetta
Rue des Moulins

PLAN PARCELLAIRE
VUE EN PLAN

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 12
en date du 25/06/2013

LE MARE,

Bruno MAGNIER



Service Topographie

Affaire N° : 25553

Phase : Proposition de découpage parcellaire

Système de Projection : RGF - Lambert 93 zone 9 (CC 50)

Système Altimétrique : NGF - I.G.N. 69

Réf. du plan	Indice
PAR	01

Nom du fichier :

Planche _/_

Echelle : 1/200

25553-PAR-01.dwg



Siège social
1, Rue Cassini - BP 60 117 - BLENDECQUES
62 502 SAINT-OMER Cedex
Tél : 03.21.38.15.21 / Fax : 03.21.95.22.00

E-mail : contact@ingeo.fr
Site internet : <http://www.ingeo.fr>

Agences :

AIRE-SUR-LA-LYS - LUMBRES - SAINT-POL-SUR-TERNOISE - ARRAS - LILLE - PARIS



Indice	Objet de la Modification	Date	Dessin.	Verif.
01	Etablissement	07/03/2013	G.L.	J.D.

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

CADASTRE 2010

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Vu par Nous

Maire de Saint-Omer

pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal N° 12

en date du 25/06/2013

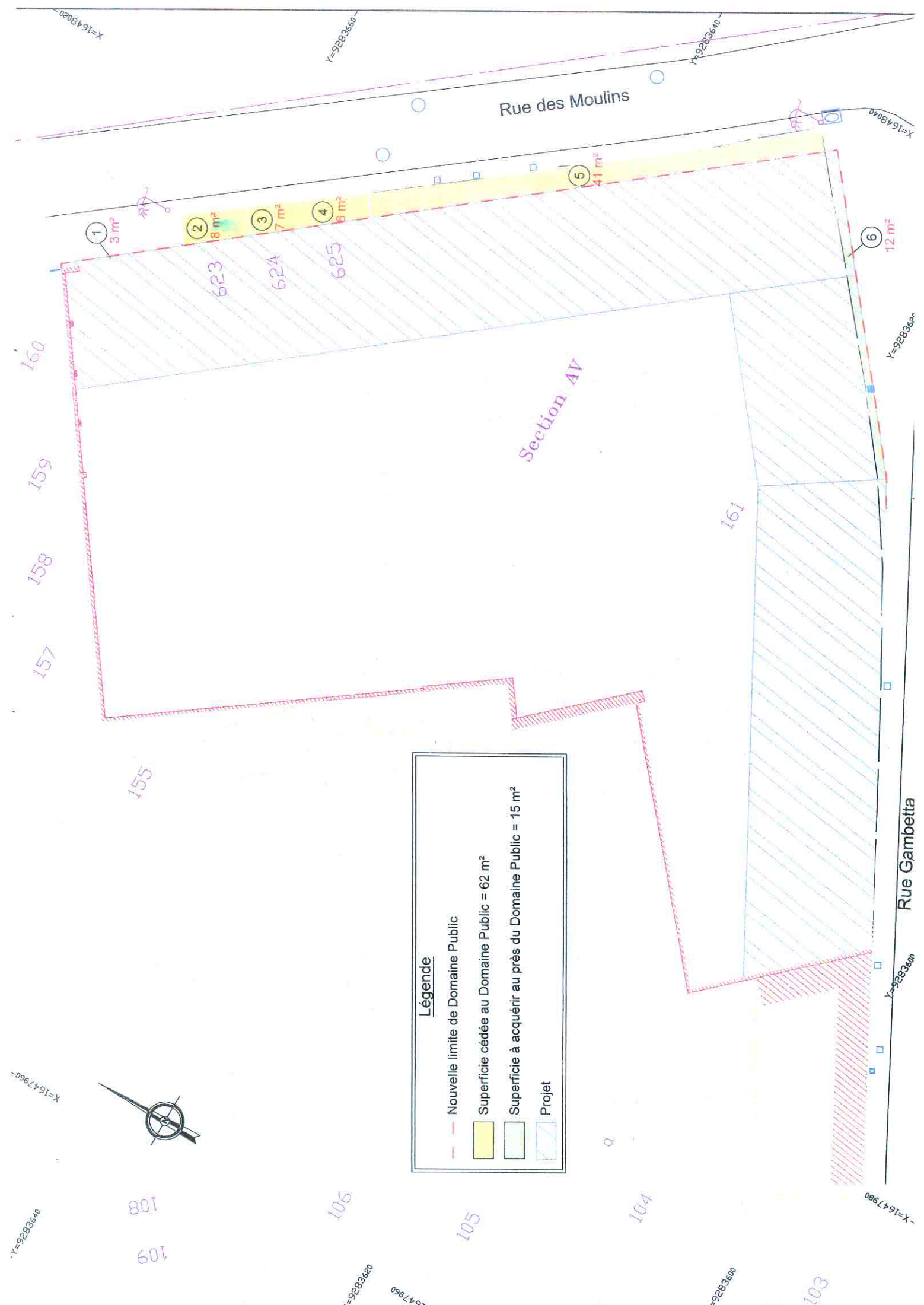
LE MAIRE,

Bruno MAGNIER



Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 20/06/2013
Signature



SOLARIAa S.A.R.L
2 impasse du hameau
59147 GONDECOURT
Tél 06 78 10 03 31
solariaa@free.fr

Monsieur Le Maire

62500 SAINT-OMER

Le 29 MAI 2013

Nos réf : Dossier SOLARIAa à Saint-Omer
PC n° 062 765 11 00031



Monsieur,

Dans le cadre de notre projet de construction à Saint-Omer à l'angle de la rue des Mouline et de la rue Gambetta, nous avons évoqué à plusieurs reprises, la nécessité, de pouvoir « échanger » quelques m².

Aujourd'hui, nous pouvons vous communiquer l'ampleur exacte de cet échange.

Pour réaliser notre projet, il nous serait utile d'échanger 62m² de notre terrain contre 15m² du domaine public actuel.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de plan parcellaire qui visualise parfaitement cet échange.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 12
en date du 25/06/2013

LE MAIRE,

Bruno MAGNIER



Saint-Omer, le - 7 JUIN 2013

Le Maire de la Ville de SAINT-OMER
Conseiller Régional,
à

Monsieur Bruno BERVEGLIERI
SOLARIAa S.A.R.L.

2, Impasse du Hameau –

59147 – GONDECOURT

V/Réf. : V/Courrier du 29 Mai 2013
Dossier SOLARIAa à SAINT-OMER
PC n° 062 765 11 00031

N/Réf. : Affaires Foncières –
MG/

Objet : Programme immobilier angle rue des Moulins/rue Gambetta à SAINT-OMER
Echange d'emprises foncières

55487

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier ci-dessus référencé, je vous confirme l'accord de la Ville sur votre proposition d'échange des emprises foncières déterminées par le géomètre, dans le cadre de votre opération immobilière sur la Commune, à l'angle de la rue des Moulins et de la rue Gambetta, incluant une reprise de l'alignement des fronts bâtis.

Je vous informe que la Ville se propose d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 juin prochain, la délibération afférente à cet échange d'emprises foncières entre la Ville et la SARL SOLARIAa, selon les conditions ci-dessous reprises :

- échange sans soulte, sous réserve de validation par France Domaine, compte-tenu de la faible superficie des emprises et du fait qu'il contribue tant à la faisabilité du projet qu'à la valorisation des espaces publics,

- frais de géomètre et d'acte à charge de la SARL SOLARIAa,

- rédaction de l'acte confiée à la SCP COCKENPOT – MERVEILLE – GERRONNEZ – LOBRY COCKENPOT, Notaires Associés à SAINT-OMER – 36, rue Allent.

Si ces conditions de régularisation suscitent des observations, je vous demanderais de bien vouloir m'en faire part, dans les meilleurs délais possibles, par retour de courrier.

Je vous précise par ailleurs, que préalablement à la régularisation de cet échange, il y aura lieu de procéder au déclassement du Domaine public communal des emprises cédées par la Ville. Le lancement de la procédure fera également l'objet, en parallèle d'une Délibération du Conseil Municipal, le 25 juin prochain. Conformément à la procédure, la délibération entérinant ledit déclassement sera soumise, après enquête publique réalisée dans l'intervalle, au Conseil Municipal de rentrée.

La signature de l'acte interviendra à l'issue de l'enquête publique de déclassement.

En l'attente, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
B. MAGNIER

Copie :

- Monsieur DOYER, Adjoint
- D.G.S. Secrétariat Général (dossier D.C.M.)

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal n° 12

LE MAIRE
Bruno MAGNIER

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 13 PROGRAMME IMMOBILIER SOLARIAa --- RUE GAMBETTA/RUE DES MOULIN DOMAINE PUBLIC --- MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT ET DE CLASSEMENT
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
<i>Affaires Foncières – BC/MG</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Par une précédente délibération, a été exposé le projet d'échanges d'emprises foncières prévus dans le cadre du programme immobilier entrepris par la SARL SOLARIAa, Société de Promotion Immobilière, sise 2, Impasse du Hameau 59147 GONDECOURT, sur le site de l'ancienne friche « Marcassin », située 1 à 7, rue des Moulins – Angle rue Gambetta.

Préalablement à la régularisation de ces échanges, il y a lieu de procéder :

- au déclassement de 2 emprises d'une superficie totale de 15 m², actuellement reprises dans le domaine public communal pour 12 m² rue Gambetta et 3 m² rue des Moulins, destinées à être cédées par la Ville,

- au classement ultérieur au Domaine Public Communal d'une emprise de 62 m², rue des Moulins, provenant des parcelles AV n°s 623-624-625 et 161, après démolition, qui seront cédées par la SARL SOLARIAa à la Ville de SAINT-OMER pour le réaménagement de la voirie communale,

conformément au plan de découpage parcellaire établi par le géomètre.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la mise en œuvre de la procédure ci-dessus exposée et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions à cet effet, notamment la désignation du Commissaire-Enquêteur, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide la mise en œuvre de la procédure ci-dessus exposée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions à cet effet, notamment la désignation du Commissaire-Enquêteur, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

COMMUNE DE SAINT-OMER
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

SolariAa

Rue Gambetta
Rue des Moulins

PLAN PARCELLAIRE
VUE EN PLAN

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 13
en date du 25/06/2013

LE MAIRE

Bruno MAGNIER



Service Topographie

Affaire N° : 25553

Phase : Proposition de découpage parcellaire

Système de Projection : RGF - Lambert 93 zone 9 (CC 50)

Système Altimétrique : NGF - I.G.N. 69

Réf. du plan

Indice

PAR

01

Nom du fichier :

Planche _/_

Echelle : 1/200

25553-PAR-01.dwg



Siège social
1, Rue Cassini - BP 60 117 - BLENDÉCQUES
62 502 SAINT-OMER Cedex
Tél : 03.21.38.15.21 / Fax : 03.21.95.22.00

E-mail : contact@ingeo.fr
Site internet : <http://www.ingeo.fr>

Agences :

AIRE-SUR-LA-LYS - LUMBRES - SAINT-POL-SUR-TERNOISE - ARRAS - LILLE - PARIS



ASSOCIATION DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Indice	Objet de la Modification	Date	Dessin.	Verif.
01	Etablissement	07/03/2013	G.L.	J.D.



Légende

- Nouvelle limite de Domaine Public
- Superficie cédée au Domaine Public = 62 m²
- Superficie à acquérir au près du Domaine Public = 15 m²
- ▨ Projet

Rue des Moulins

Rue Gambetta

Section 4V

1

3 m²

2

18 m²

3

7 m²

4

6 m²

5

41 m²

6

12 m²

623

624

625

161

155

157

158

159

160

108

109

106

105

104

103

X=9283660

X=9283640

X=1648040

X=9283660

X=9283660

X=1647980

X=1647960

X=9283640

X=9283660

X=1647960

X=9283660

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE
CADASTRE 2010

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Vu par Nous

Maire de Saint-Omer

pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal N° 13

en date du 25/06/2013

LE MAIRE,

Bruno MAGNIER



Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 20/06/2013
Signature

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 14 RECONVERSION DE LA FRICHE « GAZ DE France» ADHESION A LA CHARTE DES ECOQUARTIERS – CANDIDATURE DU PROJET AU TITRE DU LABEL NATIONAL ECOQUARTIER 2013 – MISE EN ŒUVRE D’UNE DEMARCHE D’URBANISME DURABLE
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
<i>Affaires Foncières – BC/</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La Ville de SAINT-OMER a engagé en 2012, un Projet Urbain Durable, intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), sur le site « Gaz de France », dont la Ville de SAINT-OMER a décidé d'acquérir la maîtrise foncière par le biais d'un portage par l'Etablissement Public Foncier de la Région Nord – Pas-de-Calais.

Cette étude est conduite sous Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de SAINT-OMER, dans le cadre d'une opération de « promotion de la Haute Qualité Environnementale » dans le Pays de SAINT-OMER, menée en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais.

L'étude est réalisée par le Groupement pluri-disciplinaire PLAATFORM, sélectionné dans le cadre d'un appel à concurrence pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Haute Qualité Environnementale ». Elle porte sur la conception et la réalisation d'un EcoQuartier.

Le site « Gaz de France » est une friche urbaine, d'une superficie de 7 040 m² -ancien lieu d'exploitation d'une usine à gaz, jusqu'au début du 20^{ème} siècle puis siège de l'Agence GDF jusqu'à sa désaffectation dans le milieu des années 90- sur laquelle subsistent des locaux à usage de bureaux, d'habitation et différents types de bâtiments industriels dont certains seront démolis et d'autres préservés en témoignage du passé industriel de la friche.

L'autre particularité de la friche est d'intégrer des problématiques de pollution et d'archéologie, directement induites par son histoire et ses occupations successives.

Géographiquement, elle est située dans la partie nord de l'enclos historique de l'Abbaye Saint-Bertin, l'un des deux lieux emblématiques fondateurs de la Ville, et plus précisément à l'emplacement des jardins de l'Abbaye. Son intérêt ne s'arrête pas à son cadre exceptionnel.

Elle possède également des atouts d'importance tels que :

- sa situation à équidistance du centre-ville et du futur pôle multimodal d'agglomération en cours de réalisation aux abords de la Gare SNCF
- sa relation et sa proximité avec l'eau, sous ses différents aspects (la rivière des Salines, les Quais et l'ancien Canal et le territoire du Marais audomarois, entité paysagère et maraîchère reconnue, protégée, labellisée à plusieurs titres.

Au regard de son positionnement, le site de la friche « Gaz de France » constitue un enjeu particulièrement important de renouvellement urbain pour la ville. Bien plus qu'une simple opération de reconversion d'une friche et de construction de logements, il s'agira d'en faire une opération de restructuration exemplaire tirant parti de la situation exceptionnelle du site, de sa position urbaine, de son articulation avec les quartiers environnants, d'où l'émergence évidente, dans le cadre de l'analyse environnementale de réaménagement proposés par la maîtrise d'œuvre du projet, de l'intérêt d'inscrire le projet de reconversion de la friche « Gaz De France » dans le processus de « labellisation nationale EcoQuartier ».

La démarche EcoQuartier, engagée en 2008 par l'Etat, est un instrument de transition écologique, destiné à encourager, accompagner et promouvoir des projets exemplaires d'aménagement et d'urbanisme durables.

Un EcoQuartier se caractérise par :

- une démarche HQE (haute Qualité Environnementale) des bâtiments
- une démarche environnementale dans la conception urbaine du quartier et l'aménagement des espaces publics
- une démarche de mixité sociale
- une démarche participative associant les habitants
- une démarche de développement d'éco-entreprises sur le site, et/ou par effet d'entraînement, à l'échelle de la métropole et de la région.

Le Label National EcoQuartier a officiellement été lancé le 14 décembre 2012 par la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement.

La Démarche de labellisation se distingue en 3 étapes :

Signature de la Charte des EcoQuartiers, première étape du processus de labellisation constituant une « démarche d'encouragement à inscrire l'opération dans l'urbanisme durable »

A travers cette charte, la collectivité signataire montrera son engagement et sa motivation pour la démarche, même si ses projets d'opérations urbaines sont encore à un stade très en amont.

La charte comprend 20 engagements vers la ville durable, que la collectivité signataire est encouragée à respecter pour son ou ses projets d'EcoQuartiers.

Après la signature de la Charte, la Collectivité peut bénéficier, en appui de sa propre ingénierie, d'un accompagnement technique et méthodologique avant d'accéder à la démarche nationale, ceci afin d'apporter un éclairage complémentaire et garantir la transversalité et la cohérence de la démarche EcoQuartier.

Admission à la démarche Nationale, deuxième étape de « valorisation de l'opération »

Dès que le projet d'opération urbaine est défini, ses principales orientations décidées et la programmation définitive arrêtée, le dossier peut être soumis pour « admission à la démarche nationale ».

Cette étape permet de récompenser des dossiers d'EcoQuartiers encore au stade pré-opérationnel mais qui affichent déjà des objectifs ambitieux et réalistes (pérennité socio-économique et capacité du futur quartier à bien vivre et fonctionner sur le long terme).

La reconnaissance qui donne le droit au logo « Démarche Nationale EcoQuartier » permet d'agir comme un élément déclencheur d'investissements et d'attractivité des futurs habitants.

Obtention du Label EcoQuartier, troisième étape pour « garantir la qualité de l'opération »

Après admission à la démarche nationale, le processus de suivi annuel pour l'obtention à terme du label EcoQuartier s'engage.

Dès que l'EcoQuartier est suffisamment avancé dans sa réalisation, et qu'il bénéficie d'un avis positif de la part de ses auditeurs, il lui est possible de postuler au label.

Un dossier identique à celui présenté pour la première étape, comprenant les 20 critères d'évaluation et les 20 indicateurs chiffrés, sera rempli par la Collectivité, au regard non plus des objectifs mais des résultats atteints.

Une triple expertise décidera de la délivrance du label ou non.

Le label National EcoQuartier est attribué à titre définitif et bénéficie d'un millésime.

En parallèle, la signature de la Charte des EcoQuartiers permet d'intégrer le « **Club National EcoQuartier** » qui regroupe depuis 2010, en réseau, les équipes des projets candidats. Cette appartenance permet d'avoir accès à l'information, aux ressources documentaires sous forme d'échange et de partage d'expériences.

A l'issue des différents comités de pilotage, le stade actuel d'avancement de l'étude de réaménagement de la Friche « Gaz de France » a permis de dégager un scénario d'aménagement d'une centaine de logements, accompagné de services et de commerces (tels que restaurant, estaminet, chambres d'hôtes et salle pédagogique), dans un enclos historique ayant retrouvé son identité et ses contours. Cet apport de logements neufs qualitatifs, viendra contrebalancer l'offre immobilière médiocre actuelle dans certains quartiers d'habitat dégradé. Il s'agira de la création d'un nouveau quartier, qui, par la qualité de ces espaces publics, de la conception et de l'architecture des constructions, devrait offrir une nouvelle image urbaine à hauteur de l'ambition affichée par la Municipalité.

Bénéficiant de l'étude d'AEU, le scénario dégage d'ores et déjà environ 14 des 20 points répondant aux engagements de la Charte des EcoQuartiers (projet répondant aux besoins de tous et s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire, mise en œuvre d'un processus de pilotage élargi, valorisation du patrimoine, conditions de mixité et de vivre ensemble, lutte contre l'étalement urbain, choix des mobilités douces et réduction de la dépendance à l'automobile, sobriété énergétique, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, optimisation de la consommation des ressources, etc...) avec la perspective et le souhait, pour certains de ces points, d'atteindre l'excellence.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal, au regard de l'intérêt de la démarche et du stade d'avancement du projet de reconversion de la Friche Gaz de France qui entre tout à fait dans ce cadre de par la dimension de développement durable que la Collectivité entend lui donner et l'ensemble des critères auxquels elle répond dès à présent :

- d'acter la candidature du projet de reconversion de la Friche « Gaz de France » au label National EcoQuartier 2013 et pour ce faire, d'engager le processus adhoc en décidant la mise en œuvre des différentes étapes avec, en premier lieu, l'adhésion à la Charte des EcoQuartiers,
- d'acter la poursuite de la démarche d'urbanisme durable sur le long terme et en concertation avec l'ensemble des partenaires non seulement pour le projet « Gaz de France » mais en engageant une réflexion de qualité pour l'ensemble des opérations à venir,
- d'adhérer au « Club National EcoQuartier »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte des EcoQuartiers ainsi que tout document se rapportant à ces décisions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Acte la candidature du projet de reconversion de la Friche « Gaz de France » au label National EcoQuartier 2013 et pour ce faire, engage le processus adhoc en décidant la mise en œuvre des différentes étapes avec, en premier lieu, l'adhésion à la Charte des EcoQuartiers,
- Acte la poursuite de la démarche d'urbanisme durable sur le long terme et en concertation avec l'ensemble des partenaires non seulement pour le projet « Gaz de France » mais en engageant une réflexion de qualité pour l'ensemble des opérations à venir,
- Adhère au « Club National EcoQuartier »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Charte des EcoQuartiers ainsi que tout document se rapportant à ces décisions.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 15 PROGRAMME DE RESTAURATION DU TRANSEPT NORD DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME, DANS SON INTEGRALITE DEPUIS L'ANGLE FORME AVEC LE COTE NORD DE LA NEF JUSQU'A LA LIMITE DU CHŒUR --- MARCHE PUBLIC D'ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE --- DESIGNATION DU LAUREAT
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Centrales des Achats et des Marchés Publics</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Par délibération n° 9 du 29 janvier 2013, le conseil municipal a décidé le lancement d'une procédure d'accord-cadre visant à désigner le maître d'œuvre en charge du nouveau programme de restauration du transept nord de la cathédrale Notre Dame.

La consultation, par voie dématérialisée, a été lancée le 04 janvier 2013 et 7 candidatures sont parvenues dans le délai imparti, à savoir pour le 14 février 2013 à 12 heures.

PHASE 1

Le jury dûment constitué s'est donc réuni le 07 mars 2013, en vue de désigner 3 candidats admis à concourir pour la phase 2 (offres).

Il s'agit de :

Agence PONCELET/VOTRUBA
14 rue du Gros Gérard
59000 LILLE

Agence DUBOIS
2 rue du docteur Vinot
91260 JUVISY

Agence BRUNELLE
1 rue Doncre
62000 ARRAS

Les candidats non retenus ont été informés, après cette phase 1 du rejet de leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception, le 08 mars 2013.

Les 3 équipes, quant à elles, devaient remettre leur offre pour le 06 mai 2013 à 12 heures et avoir participé à la visite technique sur site obligatoire le 11 avril 2013 à 14 heures.

PHASE 2

Le jury s'est une nouvelle fois réuni pour l'analyse et le jugement des offres, en date du 17 mai 2013 et a auditionné les 3 équipes, avant d'arrêter son jugement.

A la majorité des voix, c'est le candidat n° 1 (PONCELET/VOTRUBA) qui a été jugé au final par le jury comme le candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

Il est ainsi proposé et désigné comme lauréat de cette procédure d'accord-cadre, pour une offre se décomposant de la manière suivante :

PHASE 1 DIAGNOSTIC

TRANCHE FERME	10 046.40 € TTC
TRANCHE CONDITIONNELLE 1	10 046.40 € TTC
TOTAL	20 092.80 € TTC

PHASE 2 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

TAUX 6.13 %

SOIT UN FORFAIT DE 219 944.40 € TTC SUR UNE BASE DE 3 000 000 € H.T. DE TRAVAUX.

OPTION OPC	26 312.00 € TTC
MISSION COMPLEMENTAIRE	3 588.00 € TTC
OFFRE GLOBALE	269 937.20 € TTC
OFFRE GLOBALE HORS OPC	243 625.20 € TTC

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal :

- de suivre l'avis du jury, émis lors de sa réunion du 17 mai 2013 et la décision de Monsieur le Maire de confier à l'équipe PONCELET/VOTRUBA pour une offre de 269 937,20 € TTC soit 243 625.20 € TTC (hors option OPC), la mission de maîtrise d'œuvre, pour ce nouveau programme de restauration sur le transept nord de la cathédrale Notre Dame,
- de déclarer attributaire l'équipe PONCELET/VOTRUBA et d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces et actes se rapportant aux décisions ci-dessus énoncés,
- de solliciter les partenaires financiers, dont Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'obtention de subventions les larges possibles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Suit l'avis du jury, émis lors de sa réunion du 17 mai 2013 et la décision de Monsieur le Maire de confier à l'équipe PONCELET/VOTRUBA pour une offre de 269 937,20 € TTC soit 243 625.20 € TTC (hors option OPC), la mission de maîtrise d'œuvre, pour ce nouveau programme de restauration sur le transept nord de la cathédrale Notre Dame,
- Déclare attributaire l'équipe PONCELET/VOTRUBA et autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces et actes se rapportant aux décisions ci-dessus énoncés,
- Sollicite les partenaires financiers, dont Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'obtention de subventions les larges possibles.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 16 PERSONNEL COMMUNAL --- PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE --- ADDITIF
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Ressources Humaines BD</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a instauré un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

L'article 13 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 stipule que -par dérogation à l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale-, l'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux peut être ouvert par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente loi.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la Collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Aussi, par délibération n° 18 en date du 9 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2003 à 2016, **auquel il convient d'ajouter un additif.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu la circulaire ministérielle NOR INTB1240384C relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la Fonction Publique Territoriale prévu au chapitre II du titre 1^{er} de la loi n° 2012-347 précitée,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2013 approuvant l'additif se rapportant à la situation d'un agent remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire et le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Ceci exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'**additif** du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, détaillé en annexe établi en fonction des besoins et des objectifs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- De charger l'autorité territoriale de procéder à l'information individualisée de l'agent contractuel concerné, en précisant le contenu du programme et les conditions générales de titularisation,
- De charger l'autorité territoriale de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme (additif) et de signer avec ce dernier la convention correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Maire/ ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve l'**additif** du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, détaillé en annexe établi en fonction des besoins et des objectifs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- Charge l'autorité territoriale de procéder à l'information individualisée de l'agent contractuel concerné, en précisant le contenu du programme et les conditions générales de titularisation,
- Charge l'autorité territoriale de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

- Autorise Monsieur le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme (additif) et de signer avec ce dernier la convention correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire/ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

ADDITIF

SITUATION DES AGENTS NON-TITULAIRES REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES

1 - Agents publics éligibles au dispositif de titularisation : 1

2 - Répartition par filière et catégorie : Catégorie A 1 filière culturelle

Description des fonctions du poste :

Le poste de catégorie A concerne un animateur du patrimoine

3-Répartition par filière et catégorie des agents éligibles au dispositif de titularisation ultérieure :
néant

Description des fonctions du poste :

Apporter une aide aux élus par sa contribution aux projets urbains et d'aménagement, notamment dans le cadre des visites de l'architecte des Bâtiments de France

Assurer une fonction d'expertise scientifique sur le domaine patrimonial de la ville

Travailler sur l'architecture et le patrimoine dans une dimension transversale avec les autres services (architecture, urbanisme, technique, communication..)

Assurer le soutien scientifique à la réflexion sur les projets urbains (architecture et patrimoine)

LA DEFINITION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITE

L'analyse des besoins au sein de la collectivité permet d'envisager la titularisation d'un agent en catégorie A durant l'année 2013

Calendrier prévisionnel et mode de recrutement

Grades / emploi	Mode de recrutement		Date d'ouverture du poste entre 2013 et le 13/03/2016.
	Sélection professionnelle	Recrutement direct sans concours	
Attaché de conservation du patrimoine	1		2013

Vu par Nous

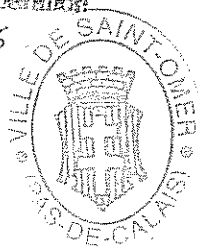
Maire de Saint-Omer

pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal N° 16

en date du 25/06/2013

LE MAIRE,



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 17 PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'EMPLOIS
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Ressources Humaines – BD</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le pouvoir de créer des emplois est un des éléments du principe de la libre administration des Collectivités Territoriales inscrits dans la Constitution du 4 octobre 1958 que la loi ne peut elle-même réduire.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 17 juin 2013,

Vu le tableau des effectifs adoptés par le Conseil Municipal par délibération n° 11 de 17 décembre 2012, modifié par délibération n° 15 du 9 avril 2013, et considérant que les besoins des services nécessitent les modifications suivantes, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder :

A la création de deux emplois d'attaché et d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet

Ceci exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- décider les créations des postes ci-dessus décrites, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux article et chapitre prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide les créations des postes ci-dessus décrites, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 18 PERSONNEL COMMUNAL --- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Ressources Humaines BD/FD</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Par délibération n° 11 en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois du personnel communal au 1^{er} janvier 2013.

Des modifications ont été apportées à ce dernier par délibération n° 15 du Conseil Municipal du 9 avril 2013.

Il s'avère que des modifications sont à apporter ainsi qu'il a été exposé lors de la précédente délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Les décrets portant statuts particuliers du cadre d'emplois et organisant le grade s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 17 juin 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Il est soumis à votre approbation le tableau modificatif ci-joint :

➤ Créations

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière administrative		
Attachés Territoriaux	Attaché	2
Filière culturelle - Patrimoine et bibliothèque		
Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine	Attaché de Conservation	1

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Approuve le tableau modificatif ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 19 PERSONNEL COMMUNAL --- CATEGORIE C NE RELEVANT PAS DE LA FILIERE TECHNIQUE – ATTRIBUTION D'UN ECHELON SPECIAL --- FIXATION DU TAUX DE PROMOTION
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Ressources Humaines BD</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

La promulgation du décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale a ouvert la possibilité aux fonctionnaires de catégorie C classés en échelle 6, d'accéder à un échelon spécial doté de l'indice brut 499 Indice majoré 430.

Est concerné par cette disposition, l'ensemble des filières de catégorie C, à l'exception des agents de catégorie C de la filière technique qui continueront, comme auparavant, à bénéficier des modalités d'avancement à l'échelon spécial par le biais de l'avancement linéaire (d'échelon), en raison, selon les dispositions réglementaires, des responsabilités d'encadrement qui sont les leurs.

En revanche, pour les autres filières de catégorie C, l'accès à l'échelon spécial est assimilé à un avancement de grade. A ce titre, il est uniquement accessible après inscription à un tableau d'avancement établi au choix, après avis de la Commission Administrative Paritaire, déterminé par application d'un taux de promotion, fixé par l'assemblée délibérante à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promu, à savoir 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de l'échelle 6.

Au regard de ces éléments, la fixation du taux de promotion a été établie en tenant compte de la pyramide des âges, incluant la prise en considération de critères au niveau des responsabilités exercées et de l'expérience professionnelle acquise.

Après avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2013, il est proposé d'adopter le taux de promotion calculé selon les modalités suivantes :

Filière	Grade	Effectif des agents remplissant les conditions requises	Taux de promotion proposé	Agents pouvant bénéficier d'un avancement à l'échelon spécial en 2013
Administrative	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	50%	1

Il est rappelé qu'en la matière, l'avancement à l'échelon spécial reste de la compétence de l'Autorité Territoriale formalisé, par la prise d'un arrêté individuel, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le taux de promotion 2013 selon les modalités reprises au tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

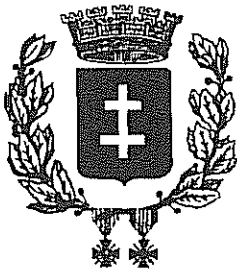
Abstention : 00

- Adopte le taux de promotion 2013 selon les modalités reprises au tableau ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 20 AVANCEMENTS DE GRADE 2013 --- DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Ressources Humaines BD</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Depuis plusieurs années, de nouvelles dispositions législatives encadrent l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux. Il s'agit désormais de procéder à la détermination d'un taux de promotion, fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire.

Ce taux de promotion est déterminé par application d'un ratio à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

L'esprit de ces nouvelles dispositions vise notamment deux objectifs :

- ✓ Fluidifier le déroulement de la carrière des agents selon un dispositif de « promus/promouvables »
- ✓ Donner à la Collectivité, en lui laissant le soin de fixer le ratio, les moyens juridiques de la gestion de ses ressources humaines plus adaptée aux réalités démographiques locales

Au vu de ce qui précède, pour la fixation du taux de promotion 2013, il a été tenu compte de différents paramètres que sont la pyramide des âges des fonctionnaires employés, le nombre d'agents promouvables, les priorités en matière de création d'emplois et d'avancements ainsi que l'impact financier induit.

Les tableaux d'avancement sont établis, après avis de la Commission Administrative Paritaire et, quel que soit le taux de promotion adopté, l'Autorité Territoriale reste libre de promouvoir ou de ne pas promouvoir un agent en fonction de l'appréciation de la valeur professionnelle incluant la prise en considération de critères au niveau des responsabilités exercées et de l'expérience professionnelle acquise.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2013

Ceci exposé, je vous propose de décider que les taux de promotion relatifs aux avancements de grade de l'année 2013 seront les suivants :

Filière Administrative

Attaché Principal : 0%
 Rédacteur Principal de 1ère classe : 0%
 Rédacteur Principal de 2ème classe : 0 %

Adjoint Administratif Principal de 2ème classe : 100 %

Filière Technique

Ingénieur Principal : 0%
 Adjoint Technique Principal de 1ère classe : 66,66 %
 Adjoint Technique Principal de 2ème classe : 60 %
 Adjoint Technique de 1ère classe : 31,57 %

Filière Sportive

Educateur des A.P.S. Principal de 1ère classe : 0 %

Filière Culturelle, enseignement artistique :

Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe : 0 %
 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe : 0 %

Filière Animation

Animateur Principal de 1ème classe : 100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- décide que les taux de promotion relatifs aux avancements de grade de l'année 2013 seront ceux repris ci-dessus

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 21 CREATION DES EMPLOIS D'AVENIR
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Bruno MAGNIER, Maire
Direction des Ressources Humaines - BD	Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAINNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAINNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Aux termes de la délibération n° 21 en date du 27 novembre 2012, la Ville de SAINT-OMER a adhéré au dispositif des Emplois d'Avenir créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012.

Souhaitant se rallier à la mobilisation nationale en faveur de l'insertion des jeunes peu ou pas diplômés sur le territoire, la Ville de SAINT-OMER envisage de procéder à la création de quinze Emplois d'Avenir conformément aux dispositions législatives.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la création de quinze Emplois d'Avenir qui pourraient se répartir au sein des différentes structures municipales et en appui dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Contrat de travail de droit privé, d'une durée comprise entre un et trois ans, pour un temps de travail à temps plein, rémunéré sur la base d'un SMIC, l'embauche devra s'accompagner d'une action de formation et d'un objectif de qualification et la désignation d'un tuteur au sein de la collectivité afin d'épauler les bénéficiaires. La Mission Locale a été désignée comme prescripteur de cet accompagnement, avec un suivi régulier.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville pourra bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 75 % du SMIC étant précisé que le reste à payer devrait, selon le type d'emploi, être soit totalement, soit partiellement (50%) couvert par le Conseil Régional et le Conseil Général.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur ces créations d'Emplois d'Avenir,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et contrats à intervenir à cet effet,
- D'inscrire les dépenses en résultant au budget communal pour la partie (reste à charge) qui ne serait éventuellement pas couverte par une prise en charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Se prononce favorablement sur ces créations d'Emplois d'Avenir,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et contrats à intervenir à cet effet,
- Inscrit les dépenses en résultant au budget communal pour la partie (reste à charge) qui ne serait éventuellement pas couverte par une prise en charge.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 22 CESSIONS ET ACQUISITIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2012
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Finances</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, le bilan des acquisitions et cessions donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Ces cessions et acquisitions sont reprises dans l'état de l'actif de la Ville de SAINT-OMER, arrêté au 31.12.2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan ci-joint des acquisitions et cessions immobilières pour 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve le bilan ci-joint des acquisitions et cessions immobilières pour 2012

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

IMMOBILISATIONS 2012

CESSIONS DE BATIMENTS OU DE TERRAINS

Immobilisations cédées	Acquéreurs	Montants des cessions	Titres		Imputations
			N°	Dates	
Vente du 24 rue Louis Braille N° 67LFBRAILLE2132	PDC HABITAT 68/70 BD FAIDHERBE BP 2092 62022 ARRAS CEDEX	370 000,00 €	3 573	15/11/2012	824/775/20/N O002
TOTAL DES CESSIONS		370 000,00 €			

ACQUISITIONS DE BATIMENTS OU DE TERRAINS

Acquisitions	Etudes notariales ou Vendeurs	Montants des acquisitions	Mandats		Imputations
			N°	Dates	
Acquisition d'un terrain rue d'Arras	Société de cinéma OCINE	11 620,12 €	1 730	03/04/2012	824/2111/20/ NO002
Rétrocession terrain bd Guillaïn et abords	PDC HABITAT	1,00 €	5 482	29/11/2012	020/2111/20/ NO002 et 822/2115/04/ NO002
Acquisition d'un terrain dans le Bachelin	Succession Le Poittevin de la Croix Vaubois	73 980,00 €	4 663	13/10/2012	
Acquisition terrain bâti rue St-Martin	LCP Delattre 99 rue Nle 59012 LILLE	74 700,00 €	5 720	14/12/2012	
TOTAL DES ACQUISITIONS		160 301,12 €			

Vu par nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 22
en date du 25/06/2013

LE MAIRE

Bruno MAGNIER



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 23 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT-OMER POUR L'EXERCICE 2012
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Finances</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2012, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est apportée à l'exactitude des opérations ci-dessus,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de SAINT-OMER pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de SAINT-OMER pour l'exercice 2012

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

Nombre de membres en exercices	33	
Nombre de membres présents	26	
Nombre de suffrages exprimés	31	
Votes	Contre 7	Pour 24

Séance du : **Mardi 25 Juin 2013**

Le 25 Juin 2013, réuni sous la présidence⁽¹⁾ de Monsieur Francis DOYER, 1er Adjoint dressé par Monsieur Bruno MAGNIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2012, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 740 394,90 €
Part affectée à l'investissement	622 902,24 €	
Opérations de l'exercice	20 110 356,22 €	20 160 973,76 €
Totaux	20 733 258,46 €	22 901 368,66 €
Résultat de clôture ⁽²⁾		2 168 110,20 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
622 902,24 €	
10 996 057,98 €	10 784 911,48 €
11 618 960,22 €	10 784 911,48 €
-834 048,74 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
622 902,24 €	2 740 394,90 €
622 902,24 €	0,00 €
31 106 414,20 €	30 945 885,24 €
32 352 218,68 €	33 686 280,14 €
	1 334 061,46 €

Besoin de financement
Excédent de financement

-834 048,74 €

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

4 145 215,54 €
4 145 215,54 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

-834 048,74 €

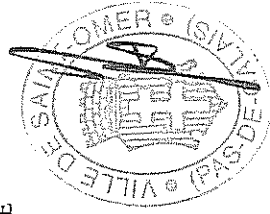
2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle, de sa part, ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats 2012 tels qu'indiqués ci-dessus.

ont signé au registre des délibérations Mmes Mrs DOYER, OBOEUF GAUTHEROT, TRIBALAT, LEPORCO, LIEVIN, REBERGUE, SALOME, GRETT, BROCCOQUET, DELPLACE, MEENS, BRIOULE, COUPIN, MARECHAL, DUCASSE, BRIAND, DEPLEDT, BERNARD, WINOCK, LENGAINNE, VANDESTEENE, DECOSTER, SABLON, RITAINE

* Voir note et tableaux ci-joints



Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part au vote du Compte Administratif

Pour expédition conforme, Le Maire,

Bruno MAGNIER

⁽¹⁾ Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote
⁽²⁾ En fonction des données communiquées par le comptable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 25 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Finances</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

- en fonctionnement : **50 617.54 €**
- en investissement : **- 211 146.50 €**

Les soldes d'exécution cumulés sont :

- en fonctionnement : **2 168 110.20 €**
- en investissement : **- 834 048.74 €**

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la présente affectation.

Ceci exposé, il convient donc d'affecter la somme de : **1 334 061.46 €** en excédent ordinaire reporté au compte 01/002, d'inscrire le résultat d'investissement de : **- 834 048.74 €** au compte 01/001 et de mettre la somme de : **834 048.74 €** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir les besoins de financement dégagés par la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par,

Pour : 25

Contre : 07 (M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY, Mme RITAINE)

Abstention : 00

- Affecte la somme de : **1 334 061.46 €** en excédent ordinaire reporté au compte 01/002, inscrit le résultat d'investissement de : - **834 048.74€** au compte 01/001 et met la somme de : **834 048.74 €** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir les besoins de financement dégagés par la Section d'Investissement.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**

Bruno MAGNIER

Affiché le : **28 JUIN 2013**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 26 TAXES ET PRODUITS IRRECouvrABLES ADMISSION EN NON-VALEUR
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Finances</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Afin d'apurer ses comptes, Monsieur le Trésorier Principal de SAINT-OMER a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables des exercices 2009 et 2010 pour un montant global de :
879.79 Euros.

Il s'agit :

- d'abonnements de marché à l'encontre de Monsieur BETINA Mohammed correspondant :

Au titre 1678 du 19/05/2009 de 116.64 euros
 Au titre 301 du 16/03/2009 de 86.64 euros
 Au titre 3086 du 18/09/2009 de 116.64 euros
 Au titre 4149 du 14/12/2009 de 86.64 euros
 Au titre 1139 du 21/06/2010 de 121.20 euros
 Au titre 2194 du 27/09/2010 de 121.20 euros
 Au titre 3310 du 17/12/2010 de 91.20 euros
 Au titre 725 du 11/05/2010 de 121.20 euros

Ainsi que des frais de 52.50 euros moins un acompte versé de : 34.07 euros

Soit total de : 879.79 euros

Ceci exposé, et à titre tout à fait exceptionnel, après examen par la Commission des Finances de ces différents produits irrécouvrables, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances.
- La perte de recettes en résultant sera imputée au compte 654.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par,

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

- Accepte l'admission en non-valeur de ces créances.
- La perte de recettes en résultant sera imputée au compte 654.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**

Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 25 JUIN 2013 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 27 VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS --- EXERCICE 2013
VILLE DE SAINT-OMER	Rapport de Monsieur Francis DOYER, 1^{er} Adjoint
<i>Direction des Finances</i>	<i>Mme Mireille GRETT, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. MAGNIER, Maire
- * M. DOYER, Mme OBOEUF, Mme GAUTHEROT, M. TRIBALAT, Mme LEPORCQ, M. LIEVIN, Mme REBERGUE, M. SALOME, Adjoints
- * Mme GRETT, Mlle BROCQUET, M. DELPLACE, M. MEENS, M. BRIOULE, Mme COUPIN, Mme MARECHAL, Mme DUCASSE, M. BRIAND, Mme DEPLEDT, M. BERNARD, M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY (jusqu'à la délibération n° 23), Mme RITAINE, Conseillers Municipaux,

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SPECQ, Adjoint, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Adjoint
- * Mme VERWAERDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, 1^{er} Adjoint
- * M. MANKOU, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme OBOEUF, Adjointe
- * M. LOBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. LIEVIN, Adjoint
- * Mme JOSSE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme REBERGUE, Adjointe
- * M. CHOCHOY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme LENGAIGNE, Conseillère Municipale, (à partir de la délibération n° 24)

Absente non excusée (sans pouvoir) :

- * Mlle DECEUNINCK, Conseillère Municipale

Depuis le vote du budget primitif 2013, il a été constaté que des virements et ouvertures de crédits complémentaires seraient nécessaires, tant en investissement qu'en fonctionnement au budget principal.

Il s'agit, notamment, d'ouvertures de crédits pour réajustement de recettes et de dépenses.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les ouvertures de crédits détaillées sur les tableaux ci-joints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par,

Pour : 25

Contre : 07 (M. WINOCK, Mme LENGAIGNE, Mme VANDESTEENE, M. DECOSTER, M. SABLON, M. CHOCHOY, Mme RITAINE)

Abstention : 00

- Accepte les ouvertures de crédits détaillées sur les tableaux ci-joints.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

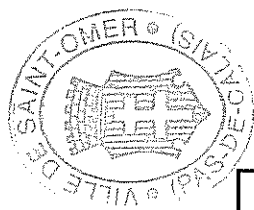
Bruno MAGNIER

Affiché le : 28 JUIN 2013

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013

Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013



LE MAIRE

Bruno MAGNIER

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT								
Opérations réelles								
Dépenses diverses								
Crédits pour créances éteintes	520/6542	20	2 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €
Crédits pour mise en non valeur	020/6541	20	9 000,00 €	0,00 €	-8 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Participation curage bief du Haut-Pont	831/657351	20	20 000,00 €	0,00 €	64 549,00 €	0,00 €	84 549,00 €	0,00 €
Augmentation de crédits service Police :								
Vêtements	112/60636	19	1 000,00 €	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €
Fournitures	112/6068	19	1 000,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
Réparation de matériel	112/61558	19	700,00 €	0,00 €	350,00 €	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €
Enlèvement déchets forains	91/611	19	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Maintenance radars	112/6156	19	2 130,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	4 130,00 €	0,00 €
Divers (carnets timbres amendes)	112/6238	19	620,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 620,00 €	0,00 €
Réimputation de crédits du compte 61522 vers le compte 60624 et du 61521 vers le 60624	412/60624	23	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
	324/61522	23	35 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
	412/61521	23	13 500,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €
	311/611	09	14 700,00 €	0,00 €	-14 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réimputation de crédits du service CRD vers le service STM (factures payées sur crédits STM)	311/611	23	0,00 €	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €
Réajustement du crédit du service patrimoine	324/6238	30	2 600,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €
Réimputation du crédit études et recherches du compte 020/617 vers le 824/617	020/617	20	57 077,00 €	0,00 €	-40 000,00 €	0,00 €	17 077,00 €	0,00 €
Réimputation d'une partie du crédit du compte 020/6218 vers le compte 020/6458	824/617	20	0,00 €	0,00 €	51 600,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Réimputation d'une partie du crédit du compte 01/6711 vers le compte 01/627	020/6458	20	35 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €
Réimputation d'une partie du crédit du compte 021/6533 vers le compte 021/6534	01/6711	20	72 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	76 000,00 €	0,00 €
Réimputation d'une partie du crédit du compte 021/6533 vers le compte 021/6534	01/627	20	10 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Virements de crédits des comptes 414/616 422/616 520/60611 vers le compte 824/617	021/6533	20	2 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €
	021/6534	20	13 000,00 €	0,00 €	-600,00 €	0,00 €	12 400,00 €	0,00 €
	414/616	20	8 000,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €
	422/616	20	2 600,00 €	0,00 €	-8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	520/60611	20	1 000,00 €	0,00 €	-2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention pour une randonnée en vtt en 2012 au Groupement Sportif du Haut-Pont	40/6574	20	215 797,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	216 297,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	01/022	20	10 000,00 €	0,00 €	-2 200,00 €	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €
Opération "qu(ART)ier" - fournitures	30/6068	10	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Opération "qu(ART)ier" - honoraires	30/6226	10	1 600,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	13 600,00 €	0,00 €
Opération "qu(ART)ier" - déplacements	30/6251	10	0,00 €	0,00 €	900,00 €	0,00 €	900,00 €	0,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013

Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération "qu(ART)ier " - assurances	30/616	10	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
Opération "qu(ART)ier - locations	30/6135	10	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Opération "qu(ART)ier " - divers	30/6238	10	700,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 700,00 €	0,00 €
Matériels pour réforme des rythmes scolaires	255/60632	02	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Augmentation du crédit fournitures scolaires	212/6067	02	1 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €
Augmentation de la subvention Comédie de l'Aa	33/6574	20	239 628,00 €	0,00 €	110 312,00 €	0,00 €	349 940,00 €	0,00 €
Crédits supplémentaires pour emplois avenir	020/64131	20	118 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €
Travaux effectués en régie - réimputation de crédits de l'investissement vers le fonctionnement	020/605	23	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Augmentation du crédit matériels dans les écoles	212/60632	02	3 500,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €
Augmentation du crédit fournitures scolaires dans les écoles maternelles	211/6067	02	2 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €
Subvention au SCRA pour déplacement en Ligue des Champions à LODI en Italie	40/6574	20	215 797,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	217 497,00 €	0,00 €
			Total des dépenses diverses		445 911,00 €	0,00 €		

BUDGET PRINCIPAL
Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013
Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes diverses								
Excédent de Fonctionnement reporté	01/002	20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 334 061,46 €	0,00 €	1 334 061,46 €
Dotation de Solidarité Urbaine	01/74123	20	0,00 €	1 193 000,00 €	0,00 €	170 192,00 €	0,00 €	1 363 192,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	01/74121	20	0,00 €	228 000,00 €	0,00 €	-11 182,00 €	0,00 €	216 818,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	01/74127	20	0,00 €	196 000,00 €	0,00 €	-20 004,00 €	0,00 €	175 996,00 €
Régénération de la subvention de la Comédie de l'Aa pour le personnel	33/6419	20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 312,00 €	0,00 €	110 312,00 €
Recettes liées aux contrats d'avenir	020/6419	20	0,00 €	66 888,00 €	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	72 188,00 €
Total des recettes diverses			0,00 €		1 588 679,46 €			

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013

Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Subventions versées Participation à l'APRT d'Esquerdes pour les chantiers écoles - Diderot et rue de l'Anguille	520/65738	20	0,00 €	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €
Total des subventions versées			43 000,00 €		0,00 €			

BUDGET PRINCIPAL
Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013
Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Subventions reçues								
Opération "qu(ART)ier" - subvention CUCS	30/7478	10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 800,00 €	0,00 €	5 800,00 €
Opération "qu(ART)ier" - subvention Villogia	30/7478	10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Opération "qu(ART)ier" - subvention CASO	30/74751	10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 450,00 €	0,00 €	4 450,00 €
Opération "qu(ART)ier" - subvention ETAT	30/74718	10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total des subventions reçues			0,00 €		23 750,00 €			
Total des opérations réelles de la Section de Fonctionnement			488 911,00 €		1 612 429,46 €			
FONCTIONNEMENT								
Opérations d'ordre								
Dépenses diverses								
Régularisation du crédit prévu pour la neutralisation du curage du bief du Haut-Pont	01/6812	31	57 400,00 €	0,00 €	-57 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	01/023	31	0,00 €	0,00 €	990 958,46 €	0,00 €	990 958,46 €	0,00 €
Dotations aux amortissements régularisation	01/6811	31	3 017 160,00 €	0,00 €	102 960,00 €	0,00 €	3 120 120,00 €	0,00 €
Total des dépenses diverses			1 036 518,46 €		0,00 €			

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013

Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes diverses Régularisation du crédit de neutralisation prévu pour le curage du bief du Haut-Pont Crédits de régularisation de travaux en régie	01/797	31	0,00 €	287 000,00 €	0,00 €	-287 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	01/722	31	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
			Total des recettes diverses		0,00 €	-87 000,00 €		
Total des opérations d'ordre de la Section de Fonctionnement					1 036 518,46 €	-87 000,00 €		
Total des opérations réelles et d'ordre de la Section de Fonctionnement					1 525 429,46 €	1 525 429,46 €		

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013

Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT								
Opérations réelles								
Dépenses diverses								
Report de l'investissement de 2012	01/001	20	0,00 €	0,00 €	4 979 264,28 €	0,00 €	4 979 264,28 €	0,00 €
Déficit d'investissement reporté	322/2188	14	0,00 €	0,00 €	834 048,74 €	0,00 €	834 048,74 €	0,00 €
Réimputation de crédits du compte 322/2188 vers le compte 322/2316 (restauration d'œuvres pour le Musée)	322/2316	14	54 606,43 €	0,00 €	-13 000,00 €	0,00 €	41 606,43 €	0,00 €
			1 177,66 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	14 177,66 €	0,00 €
Logiciel de sauvegarde (espace de disques) modification suite à la dématérialisation	020/2051	27	24 940,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	40 940,00 €	0,00 €
Acquisition de terrains au Bachelin	822/2111	04	164 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	274 000,00 €	0,00 €
Réimputation de crédits pour travaux en régie en fonctionnement	020/21311	23	169 600,00 €	0,00 €	-160 000,00 €	0,00 €	9 600,00 €	0,00 €
"	322/2313	23	22 350,00 €	0,00 €	-9 000,00 €	0,00 €	13 350,00 €	0,00 €
"	422/21318	23	36 000,00 €	0,00 €	-31 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Acquisition de matériel	813/2182	26	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
			Total des dépenses diverses		5 839 313,02 €	0,00 €		
Recettes diverses								
Affectation du résultat 2012	01/1068	20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	834 048,74 €	0,00 €	834 048,74 €
Report de l'investissement de 2012			0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 979 264,28 €	0,00 €	4 979 264,28 €
Produits des amendes de police	01/1342	20	0,00 €	225 000,00 €	0,00 €	-20 029,00 €	0,00 €	204 971,00 €
Emprunts	01/1641	20	0,00 €	8 931 109,64 €	0,00 €	-1 089 489,46 €	0,00 €	7 841 620,18 €
Subvention du Conseil Général pour la création d'un terrain de rugby (solde)	412/1313	20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
			Total des recettes diverses		0,00 €	4 715 794,56 €		
Total des opérations réelles de la Section d'Investissement					5 839 313,02 €	4 715 794,56 €		

BUDGET PRINCIPAL
Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2013
Tableau annexé à la D.C.M. n° 27 du 25 JUIN 2013

Libellés	Numéros de comptes	Services Gestionnaires	Crédits inscrits au BP 2013 par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT								
Opérations d'ordre								
Dépenses diverses								
Régularisation du crédit de neutralisation du curage du bief du Haut-Pont	01/4818	31	287 000,00 €	0,00 €	-287 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Régularisation de travaux en régie	01/21311	31	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
	01/21318	31	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
			Total des dépenses diverses		-87 000,00 €	0,00 €		
Recettes diverses								
Régularisation du crédit de neutralisation du curage du bief du Haut-Pont	01/4818	31	0,00 €	57 400,00 €	0,00 €	-57 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	01/021	31	0,00 €	0,00 €	0,00 €	990 958,46 €	0,00 €	990 958,46 €
Régularisation des crédits amortissements	01/281318	31	0,00 €	1 330 000,00 €	0,00 €	81 900,00 €	0,00 €	1 411 900,00 €
	01/281312	31	0,00 €	220 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	241 000,00 €
	01/28188	31	0,00 €	184 100,00 €	0,00 €	60,00 €	0,00 €	184 160,00 €
			Total des recettes diverses		0,00 €	1 036 518,46 €		
			Total des opérations d'ordre de la Section d'Investissement		-87 000,00 €	1 036 518,46 €		
			Total des opérations réelles et d'ordre de la Section d'Investissement		5 752 313,02 €	5 752 313,02 €		

MAIRIE DE SAINT-OMER
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

* * *

DIRECTION DES FINANCES

BILAN D'UTILISATION DE LA Dotation de Solidarité Urbaine EXERCICE 2012

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine perçu en 2012 s'est élevé à :
1 192 770 €uros, soit : + 6.58 % par rapport à 2011. Cette somme a permis à la Ville de ST-OMER de poursuivre, comme chaque année, diverses actions en faveur notamment des jeunes et de l'amélioration de la vie dans les divers quartiers de la commune mais également au niveau de l'aménagement urbain.

I. - OPERATIONS LIEES A L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN :

- a) - La Dotation de Solidarité Urbaine a permis, en 2012, d'effectuer de nombreux travaux de voirie et d'installations techniques, notamment :

* Rue de Dunkerque	:	1 255 563,06 €
* Rue Saint-Exupéry	:	340 499,81 €
* Place Ribot	:	190 260,96 €
* Rue de Théroutanne	:	6 846,62 €
* Réfection de voirie rue du Saint-Sépulcre	:	3 831,41 €
* Carrefour Vauban Saint-Venant	:	26 816,37 €
* Parcours santé et fitness au jardin	:	5 098,55 €
* Place Victor Hugo	:	13 199,41 €
* Au Malixoff	:	7 775,67 €
* Rue des Archets	:	1 363,44 €
* Rue Gambetta - voûte Ribot et Immaculée Conception	:	391 975,92 €
* Rue Jacqueline Robin	:	1 660,63 €
* Rues Cassel et Le Frison	:	2 667,34 €
* Pont de Meens	:	25 833,60 €
* Parking de Lyzel	:	794 945,15 €
* Place Foch	:	2 311,51 €
Sous-total		3 070 649,45 €

* des barrières et panneaux de voirie et autres matériels ont été rachetés afin de remplacer les anciens pour un montant total de : **3 498.97 €**.

D'autres aménagements de voirie ont également été effectués :

- Boulevard de Strasbourg, rue d'Amiens, rue de Calais, rue Malbrancq Wissocq, parking de l'Esplanade, Place du 8 Mai 1945, ZAC du Haut-Pont, Impasse du Farck, rue Foulques, rue de Théroutanne, rue de la Commune de Paris, rue de Longueville, rue Pasteur, Avenue de Rome et de Londres, rue de Valbelle, rue Allent, Enclos Saint-Bertin, au CM 33, route de Clairmarais, pour un montant total de : 336 464.58 €.

De plus en 2012, un chantier de réfection des allées au cimetière des Bruyères, s'est poursuivi, pour un montant de : **23 787.87 €**.

b) – Comme chaque année, de nombreux particuliers ont pu bénéficier de subventions pour des travaux de restauration de leurs façades et pour les raccordements à l'égoût, par le biais de l'OPAH pour : **24 585.56 €**.

c) – De nombreuses études ont été réalisées en 2012, en vue de la réalisation future de projets tels que :

* Maîtrise d'œuvre pour terrain rugby	:	1 955,32 €
* Relevé topographique pour le projet de la motte castrale	:	20 483,90 €
* Etude pour projet développement durable 2020	:	16 146,00 €
* Diagnostic pour l'immeuble 7 Enclos Notre-Dame	:	2 258,12 €
* Paiement de la Sté Ecofinance pour la campagne locaux vacants	:	47 143,56 €
* Paiement de la Sté Ecofinance pour la mission sur l'Urssaf	:	4 784,00 €
* Inspection télévisée au stade	}	62 716,74 €
* Inspection télévisée rue de Dunkerque		
* Inspection télévisée rue Gambetta		
* Inspection télévisée rue Delacroix		
* Inspection télévisée Chemin Cordier		
* Inspection télévisée rue de l'Anguille		
* Inspection télévisée secteur du Lycée Ribot		
Total	:	155 487,64 €

d) – Quatre acquisitions de terrains ont été effectuées en 2012 :

Terrain dans le Bachelin pour 73 980.00 euros, rue Saint-Martin pour 74 700.00 euros ainsi que Boulevard Guillaïn pour 1 euro symbolique et rue d'Arras pour un montant de : 11 620.12 euros.

e) – D'autres aménagements et travaux ont été réalisés dans les divers bâtiments communaux, à savoir :

* Remplacement des menuiseries alu immeuble de la CPAM passage du château	28 297,01 €
* Remplacement des fenêtres au logement concierge du cimetière des Bruyères	3 558,77 €
* Recherche d'amiante au Malixoff	2 040,38 €
* Ecole Michelet : pose d'un interphone et remplacement de stores	3 654,04 €
* Ecole Ferry : revêtement de sol + menuiserie + électricité + plafond	32 023,63 €
* Ecole Buisson : couverture et revêtement de sol	107 236,51 €
* Ecole Condorcet : travaux d'étanchéité et d'électricité + pose de stores	92 730,31 €
* Ecole Paul Bert : remplacement de la couverture et portes coulissantes	131 009,45 €
* Ecole Prévert : revêtement de sol + carrelage + meubles de cuisine	3 853,58 €
* Ecole Montaigne : remplacement de la chaudière et travaux divers	16 137,95 €
* Tennis-Club : travaux étanchéité + menuiserie	17 784,99 €
* Pose de pontons pour l'opération capitale du légume	53 921,97 €
* Rugby Club : menuiserie + travaux aire de rugby	148 299,32 €
* Stade Bonnet : travaux électricité + vestiaire + plafond clôture	97 677,60 €
* Salle du Brockus et Salle De Gaulle : travaux divers	5 977,68 €
* Cathédrale + Eglise Saint-Sépulcre (travaux d'urgence et restauration)	281 617,74 €
* Cristallisation des ruines St-Bertin	16 483,62 €
* Travaux d'aménagement du CRD rue Hendricq	436 380,52 €
* Maison de Quartier Mathurin	58 290,80 €
* Terrain synthétique et derrière Salle De Gaulle (forage, ballasts)	53 858,53 €
* Salle de la Morinie : travaux de régulation électrique	1 046,48 €
Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de :	
	1 591 880,88 €

II. - LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

a) – Prévention de la délinquance par les activités de loisirs

En 2012, afin d'accueillir les jeunes, le Centre Social et Culturel a fonctionné durant l'année entière.

Comme chaque année, des personnels permanents et d'autres engagés spécifiquement pour les actions ont contribué au bon fonctionnement de ces centres et à un encadrement de qualité pour les jeunes.

La Ville a participé au fonctionnement du centre aéré des Bruyères, une subvention de : **11 623.50 €** a été mandatée pour celui-ci.

Il est à noter également que : **259 718.50 €** ont été mandatés pour la subvention du Centre Social et Culturel pour son fonctionnement.

Quatre agents de la Ville de SAINT-OMER, mis à disposition, sont en charge de l'animation des maisons de quartiers et du Centre Social et Culturel.

Cette année 2012 a vu émerger un nouveau bâtiment qui servira au Centre Social et Culturel, en effet, sur le site des bureaux de l'ancienne DDE (Direction Départementale d'Equiperment) il a été aménagé un bâtiment homologué « développement durable ».

Le coût de cette construction s'est élevé en 2012 à 534 924.99 euros notamment pour les frais de désamiantage, de maîtrise d'œuvre et de construction.

Ainsi, les accueils de loisirs ont été mis en place les mercredis, samedis et soirées sur les sites suivants :

Lieux	Nombre de jours d'ouverture	Nombre d'heures enfants	Résultat 2012	dont salaires	dont activités	dont autres charges
Mais.Quart.Perpignan	240	10299	49868	34735	1 755 €	13 378 €
Haut-Pont	189	6005	30666	25369	1 120 €	4 177 €
Lyzel	39	1899	6752	5287	1 305 €	160 €
Mais.Quart.St-Exupéry	280	13744	58367	44831	3 100 €	10 436 €
Mais.Quart.Laënnec	292	9865	60961	45380	4 414 €	11 167 €
Mais Quart.Mathurin	250	10505	59269	40944	3 140 €	15 185 €
MDA Vacances	70	40536	137402	67503	44 336 €	25 563 €
CAJ Vacances	74	7722	33677	18923	9 829 €	4 925 €
		100575	436 962 €	282 972 €	68 999 €	84 991 €

Le reste de la subvention a été répartie au niveau de la logistique de l'accueil des CLSH d'été et des divers projets.

774 794.40 € ont également été versés aux diverses associations et services à caractère social.

De plus, **107 883.14 €** ont été mandatés pour les activités liées aux personnes âgées (repas et voyage). Pour les frais concernant le Centre d'Activités du Haut-Pont, il a été mandaté en 2012 : **6 217.15 euros**.

Pour le fonctionnement du service de la Police Municipale, **357 400.79 €** ont été mandatés en 2012.

b) - Formation

La Ville a poursuivi son action entreprise dans le domaine éducatif, par le biais des études surveillées et des aides à des associations éducatives.

Le coût du service des études surveillées a été de : **19 990.57 €**, celui des garderies de : **73 020.39 €**; quant aux subventions aux associations éducatives, elles se sont élevées à : **25 910 €**.

c) - Animation culturelle et sportive

En 2012, les dépenses de fonctionnement des installations sportives (stades, salles de sports et autres équipements sportifs) et manifestations se sont élevées à : **1 495 832.13 €**.

Cette année encore, la Ville a participé activement aux actions menées par les différentes associations de SAINT-OMER en faveur de la promotion du sport et de la culture.

En effet, le coût pour la Ville des diverses subventions aux associations sportives s'est élevé à : **492 001.25 €** en 2012.

Quant aux associations culturelles, les subventions mandatées ont été de l'ordre de **290 046.75 €**, et **128 075.08 €** ont été versés pour le poste "animations dans la Ville" en fonctionnement.

Le coût de fonctionnement du Musée a été de l'ordre de : **351 738.04 €** et pour le Service "Ville d'Art et d'Histoire" le coût a été de : **104 804.28 €** (recettes déduites).

EN CONCLUSION :

La Dotation de Solidarité Urbaine a donc permis à la Ville de SAINT-OMER de financer en 2012 :

I) - OPERATIONS LIEES A L'HABITAT ET A L'AMENAGEMENT URBAIN :

a) - Travaux d'amélioration de la voirie, de l'éclairage public	:	3 434 400,87 €
b) - Restauration de façades : aides aux riverains	:	24 585,56 €
c) - Etudes	:	155 487,64 €
d) - Aménagements urbains (Acq.d'immeubles et terrains)	:	160 301,12 €
e) - Autres aménagements et travaux dans les bâtiments	:	1 591 880,88 €
Sous-total :		5 366 656,07 €

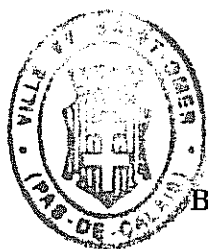
II) – LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

- Prévention de la délinquance par un renforcement		
a)	de la police de proximité	: 2 052 562,47 €
- Prévention de la délinquance par des activités de loisirs		
b)	- Formation	: 118 920,96 €
c)	- Animation culturelle et sportive	: 2 862 497,53 €
Sous-total		: 5 033 980,96 €

Total général : 10 400 637,03 €
--

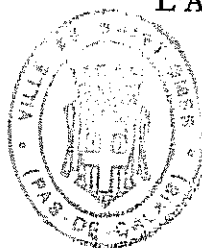
Le tableau de synthèse ci-annexé fait apparaître le pourcentage de la dotation allouée en 2012 par rapport au total des dépenses engagées dans les domaines précités, conformément à l'article 8 de la loi du 13 Mai 1991.

SAINT-OMER, LE 16 MAI 2013



LE MAIRE,

BRUNO MAGNIER



L'ADJOINT AUX FINANCES,

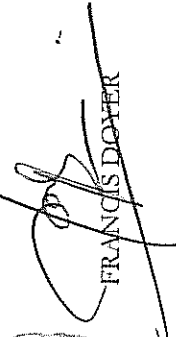
FRANCIS DOYER

RAPPORT SUR LA D.S.U. VERSEE EN 2012 A LA COMMUNE DE SAINT-OMER (N° INSEE : 765)
MONTANT DE LA D.S.U. 2012 : 1 192 770 €UROS

NATURE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN MISES EN OEUVRE	LOCALISATION	FINANCEMENT				PART RELATIVE DE LA D.S.U.
			D.S.U.	BUDGET COMMUNAL	AUTRES RESSOURCES	MONTANT GLOBAL	
LES ACTIONS D'EQUIPEMENT :			919 045,00	3 180 543,29	1 267 067,78	5 366 656,07	17,13%
- Travaux d'amélioration de la voirie, de l'éclairage public	Travaux de voirie + Réfection de l'éclairage	Diverses rues de la Ville	800 000,00	1 802 183,09	832 217,78	3 434 400,87	23,29%
- Aides aux riverains + Aménagements urbains + Acq. de terrains et immeubles et études diverses	Amélioration cadre de vie des quartiers	Parkings divers et rues diverses	50 000,00	290 374,32	0,00	340 374,32	14,69%
- Aménagement et travaux divers dans les bâtiments (salles de sports + écoles, etc...)	Amélioration de sites et salles pour publics	Cathédrale + gymnases + stades + écoles	69 045,00	1 087 985,88	434 850,00	1 591 880,88	4,34%
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL			273 725,00	4 044 076,85	716 179,11	5 033 980,96	5,44%
- Prévention de la délinquance par des activités de loisirs et la police de proximité	Police+CAJ+CLSH+CCAS Contrats Enfance Jeunesse CUCS Quartier Laënnec	Divers quartiers de la Ville	173 725,00	1 793 744,02	85 093,45	2 052 562,47	8,46%
- Formation et subventions aux associations éducatives	Etudes surveillées + Garderies	Quartiers divers	50 000,00	54 713,47	14 207,49	118 920,96	42,04%
- Animation culturelle et sportive	Subventions aux associations diverses et fonctionnement	Quartiers divers	50 000,00	2 195 619,36	616 878,17	2 862 497,53	1,75%
T O T A U X			1 192 770,00	7 224 620,14	1 983 246,89	10 400 637,03	11,47%

LE MAIRE,

BRUNO MAGNIER

L'ADJOINT AUX FINANCES,

FRANCIS DOYER